

Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 31.12.2023

Pour le Maroc Avenir

 www.cdg.ma    GroupeCDG



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٥٥٥ ٨ ٥٥٥٥٥٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 31.12.2023

États financiers consolidés en IFRS

Pour le Maroc Avenir

 www.cdg.ma    GroupeCDG



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٥٥٥ ٨ ٥٥٥٥٥٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023



صندوق الوداع والتدبير
+٠١١٤٤٠١٨٥٠٠٠ ٨ ٤٥٤٨٨٨٤
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Etat de la situation financière au 31 décembre 2023

		(en milliers de dirhams)	
ACTIF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7.089.749	7.522.409
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	49.874.845	49.981.809
Instruments dérivés de couverture		0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.2	14.918.016	26.396.932
Titres au coût amorti	5.4	64.928.993	56.843.190
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.3	18.303.906	17.679.764
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.3	102.896.651	86.533.512
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs d'impôt exigible		1.911.886	1.916.192
Actifs d'impôt différé	5.6	1.949.436	1.543.999
Comptes de régularisation et autres actifs	5.7	55.941.651	55.950.412
Actifs non courants destinés à être cédés		188.118	183.302
Participations dans des entreprises mises en équivalence		6.737.441	6.423.797
Immuebles de placement	5.8	17.989.139	16.129.961
Immobilisations corporelles	5.8	10.246.977	10.266.219
Immobilisations incorporelles	5.8	700.300	596.821
Ecart d'acquisition	5.9	1.785.568	1.663.921
TOTAL DE L'ACTIF		355.462.675	339.632.239

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2023

		(en milliers de dirhams)	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	NOTES	31.12.2023	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés		7.768.629	6.760.338
- Intérêts et charges assimilés		6.705.418	5.665.134
MARGE D'INTERÊT	8.1	1.063.211	1.094.203
+ Commissions (Produits)		975.967	814.497
- Commissions (Charges)		169.843	161.696
MARGE SUR COMMISSIONS	8.2	806.124	652.801
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	8.3	3.413.284	-417.856
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	8.4	215.605	168.881
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0
+ Produits des autres activités	8.5	12.266.750	11.266.914
- Charges des autres activités	8.5	7.510.552	7.112.105
PRODUIT NET BANCAIRE		10.254.423	5.652.837
- Charges générales d'exploitation	8.6	5.369.098	4.994.584
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	8.7	903.132	377.926
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3.982.192	280.328
- Coût du risque	8.8	1.113.372	633.423
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2.868.820	-353.095
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		382.104	-125.899
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	8.9	-18.796	68.767
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3.232.128	-410.227
- Impôts sur les résultats	5.6	1.429.858	1.318.405
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-81.933	-106.793
RÉSULTAT NET		1.720.336	-1.835.425
Participations ne donnant pas le contrôle	5.15	349.517	187.062
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)		1.370.819	-2.022.487

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

		(en milliers de dirhams)	
		31.12.2023	31.12.2022
1. Résultat net		1.720.336	-1.835.425
Éléments recyclables en résultat net :		-29.239	-131.871
2. Ecarts de conversion		0	0
3. Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-29.575	-131.410
4. Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		0	0
5. Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		335	-461
6. Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		0	0
Éléments non recyclables en résultat net :		490.905	-733.953
7. Réévaluation des immobilisations		0	0
8. Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		3.539	36
9. Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		0	0
10. Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		487.366	-733.989
11. Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		0	0
12. Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		0	0
13. Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		461.666	-865.825
14. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2.182.002	-2.701.250
15. Dont part du Groupe		1.840.522	-2.912.990
16. Dont Participations ne donnant pas le contrôle		341.480	211.739

État des variations des capitaux propres

												(en milliers de dirhams)
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Réserves et résultats consolidés PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables PNDPC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Capitaux propres clôture décembre 2021	12.304.794	0	0	3.270.623	247.234	954.191	16.776.841	3.017.285	12.631	39.722	3.069.638	19.846.479
Changements de méthodes comptables				322.729	-130	-84.698	237.901	52.533	1	-7.115	45.419	283.320
Capitaux propres 01.01.2022 corrigés	12.304.794	0	0	3.593.352	247.104	869.493	17.014.742	3.069.818	12.632	32.607	3.115.057	20.129.799
Opérations sur capital							0				0	0
Paiements fondés sur des actions							0				0	0
Opérations sur actions propres							0				0	0
Dividendes				50.969			50.969	176.352			176.352	227.321
Résultat de l'exercice				-2.022.487			-2.022.487	187.062			187.062	-1.835.425
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)							0				0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-127.170	-674.686	-801.856		-4.643	32.545	27.903	-773.953
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)							0				0	0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)							0				0	0
Variations de périmètre				81.789	74	-3.893	77.971		-5	3.893	715.866	793.837
Capitaux propres clôture décembre 2022	12.304.794	0	0	1.601.684	120.008	190.914	14.217.401	3.792.506	7.984	69.046	3.869.536	18.086.936
Changements de méthodes comptables				-152.637	-3.802	-1.421	-157.860	-24.006	-247	-196	-24.449	-182.309
Capitaux propres 01.01.2023 corrigés	12.304.794	0	0	1.449.048	116.206	189.493	14.059.541	3.768.500	7.738	68.849	3.845.087	17.904.628
Opérations sur capital							0				0	0
Paiements fondés sur des actions							0				0	0
Opérations sur actions propres							0				0	0
Dividendes				47.934			47.934	202.994			202.994	250.928
Résultat de l'exercice				1.370.819			1.370.819	349.517			349.517	1.720.336
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							0				0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-23.249	498.175	474.926		-1.941	-5.653	-7.594	467.332
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							0				0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)							0				0	0
Variations de périmètre				-549.082	0	0	-549.082	425.780	0	0	425.780	-123.302
Capitaux propres clôture décembre 2023	12.304.794	0	0	2.222.851	92.957	687.669	15.308.270	4.340.804	5.797	63.196	4.409.796	19.718.066

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version des normes et interprétations IFRS telles qu’elles ont été publiées par l’IASB et qui sont en vigueur pour l’arrêté au 31 décembre 2023, à l’exception de la norme IFRS 17 « contrats d’assurance » pour laquelle un projet de conversion est en cours au sein de la filiale de réassurance du Groupe et aboutira à une première application durant l’exercice 2024. Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu’aux options normatives arrêtées par le Groupe. Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l’entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l’entité), via la détention de droits de vote ou d’autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité ;
- le Groupe a la capacité d’exercer son pouvoir sur l’entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu’il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l’existence et l’effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d’appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l’existence ou l’absence de contrôle d’une entité par le Groupe, l’évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l’existence d’un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s’exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l’entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l’entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l’entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l’entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d’expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d’influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l’entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu’il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu’agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l’entité bien qu’il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d’actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu’agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d’un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l’entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l’accord.

Dans le cas d’une activité conjointe ou d’une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d’une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l’actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L’influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d’une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L’influence notable peut notamment résulter d’une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l’existence d’opérations inter-entreprises importantes, de l’échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L’influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d’une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d’une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l’ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l’investisseur dans l’actif net de l’entité émettrice qui surviennent postérieurement à l’acquisition. Le résultat net de l’investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l’entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l’investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l’entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C’est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l’entité sont dirigées au moyen d’accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu’une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

1.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

■ Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d’opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d’actifs à l’intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l’hypothèse où l’actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

■ Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d’actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l’exercice à l’exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d’entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition, à l’exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d’application ce type d’opérations.

Le coût d’acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d’acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l’opération entrent dans le coût d’acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d’acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d’acquisition.

L’écart d’acquisition correspondant à la différence entre le coût d’acquisition et la quote-part de l’actif net ainsi réévalué est inscrit à l’actif du bilan de l’acquéreur lorsqu’il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu’il est négatif.

Dans le cas d’une augmentation du pourcentage d’intérêt du Groupe dans une entité, l’acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à la comptabilisation d’un écart d’acquisition complémentaire, si celle-ci intervient après la prise de contrôle déjà établie.

Les écarts d’acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l’entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l’objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l’apparition d’indices objectifs de perte de valeur.

A la date d’acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l’acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 INSTRUMENTS FINANCIERS – IFRS 9

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière :

- de classement et d’évaluation des instruments financiers,
- de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats,
- ainsi qu’en matière de comptabilité de couverture.

1.3.1 Titres : Classification et évaluation des actifs financiers

A partir du 1er janvier 2018, le Groupe CDG applique la norme IFRS 9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d’opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

INSTRUMENTS DE DETTE

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l’émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d’affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales. La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d’actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financier.

Sur la base de ces deux critères, le Groupe CDG classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l’une des trois catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument afin d’en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d’intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes (i) dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l’instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values (« modèle de gestion mixte ») et (ii) dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d’intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d’actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n’est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »). Voir note 1.3.4.

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans la note 1.3.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l’acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat

sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le Groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global (« gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres) sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les gains et pertes réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Réserves consolidées ».

La politique du Groupe CDG est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 5.2).

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Le Groupe CDG utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (celles non classées sur option comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, déduction faite des frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

A ce jour, le Groupe CDG n'a pas de dettes comptabilisées à la Juste Valeur sur option.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » comprenant également un contrat hôte non dérivé, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers, énoncés au § 1.3.1 ci-avant.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale :

- il est possible de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si ceci peut réduire sensiblement ou éliminer un mismatch comptable ;
- il est possible de désigner un passif financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :
 - lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
 - lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
 - lorsque le groupe de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.5 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de «Titres reçus en pension livrée».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.6 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le compte de résultat pour tous les passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute des actifs financiers sauf dans les deux cas suivants :

- Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur origination ou acquisition : le taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit est appliqué au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable nette des provisions pour pertes de crédit attendues éventuellement comptabilisées après leur comptabilisation initiale (voir note 1.3.9) ;
- Les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur origination ou acquisition mais qui sont devenus dépréciés (en défaut – Phase 3) après leur comptabilisation initiale : le produit d'intérêt est obtenu en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût amorti, c'est-à-dire net des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées).

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.);
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.7 Prêts, créances et titres de dette au coût amorti

Ces actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d’origination directement attribuables à l’opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier relatifs aux prêts et créances. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Le taux d’intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale de l’actif financier. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l’émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

- Créances restructurées (actifs financiers modifiés)

Ce sont les créances qui ont fait l’objet d’une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur sans que cette restructuration soit décomptabilisante, c’est-à-dire lorsque la modification des flux contractuels n’est pas substantielle. Cette restructuration peut résulter soit d’un accord amiable avec l’établissement, soit d’une décision de justice ou de commission de surendettement et peut comporter un allongement des délais de remboursement, des franchises de remboursement ou encore des abandons de créances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l’objet d’une décote d’un montant égal à l’écart entre l’actualisation des flux contractuels initialement attendus et l’actualisation des flux futurs attendus de capital et d’intérêt suite à la restructuration. Le taux d’actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste «Coût du risque» et au bilan en diminution de l’encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d’intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

- Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dette détenus (prêts et créances, instruments de dette en portefeuille) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi qu’au titre des engagements de financements et aux garanties financières données. Le Groupe comptabilise en résultat de l’exercice des provisions pour dépréciation au titre de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Les modalités de mesure des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 1.3.9.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut, tel que le défaut est défini à la note 1.3.9. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l’objet d’un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu’ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n’est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d’intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d’intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l’entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l’estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d’intérêts sont calculés par application du taux d’intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l’actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c’est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le Groupe n’a pas d’actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

- Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d’assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
- prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
- instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
- engagements de financement ne répondant pas à la définition d’instruments financiers dérivés ;
- garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d’instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l’activité de financement.

1.3.8 Garanties financières et engagement de financement donnés

- Garanties financières

Un contrat répond à la définition d’une garantie financière lorsqu’il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l’émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu’il aura effectivement subies en raison de la défaillance d’un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu’il détient.

A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale (qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l’émetteur) diminuée des coûts de transaction. Par la suite, ces garanties sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- montant des pertes de valeur déterminées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, c’est-à-dire aux sommes que l’entité s’attend à verser pour rembourser au détenteur la perte de crédit qu’il a subie, diminuées des sommes que l’entité s’attend à recevoir du détenteur, du débiteur ou de toute autre partie ; la perte de crédit attendue du souscripteur de la garantie est estimée conformément aux dispositions de la note 1.3.9 ;
- montant comptabilisé initialement diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d’une variable financière ou non (fonction par exemple d’une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l’existence d’un principe indemnitaire, il y a transfert d’un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d’un contrat d’assurance selon la norme IFRS 4.

Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d’assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d’assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS (et de la norme IFRS 9 en particulier), sont enregistrées comme des contrats d’assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d’un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes décrits dans la note 1.3.9.

Présentation des pertes de crédit attendues au titre des engagements de financement et garanties financières

Les pertes de crédit attendues au titre de ces engagements par signature sont comptabilisées en provision au passif. Toutefois, pour les contrats qui comportent à la fois un prêt (partie utilisée des engagements par signature) et une autorisation non encore utilisée et pour lesquels le Groupe n’est pas en mesure d’affecter séparément à ces deux composantes la perte de crédit attendue, celle-ci est comptabilisée en totalité en dépréciation de la partie prêt. Si cette perte attendue excède la valeur brute de la composante prêt, elle est comptabilisée en provision au passif.

1.3.9 Dépréciation des actifs financiers – Calcul des pertes de crédit attendues

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dettes suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,

- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels),
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d’application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l’évaluation d’un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l’argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu’il est possible, à la date de clôture, d’obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction, du profil de risque, des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d’acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l’objet d’un monitoring continu par le Groupe.

Ainsi, les instruments financiers sont affectés au bucket 1 (stage 1), si l’une des conditions suivantes est vérifiée :

- Avoir le profil Investment Grade (IG) à la date de clôture ;
- Si l’émetteur n’est pas affecté au profil Investment Grade, la dégradation de sa notation interne entre la date d’acquisition et la date de clôture ne doit pas être significative.

Un instrument financier est classé IG à une date donnée si le profil risque de l’émetteur est de niveau « Faible » ou « Modéré » (notation de AAA à BBB-) selon le modèle de notation interne de la CDG.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s’est dégradé de manière significative :

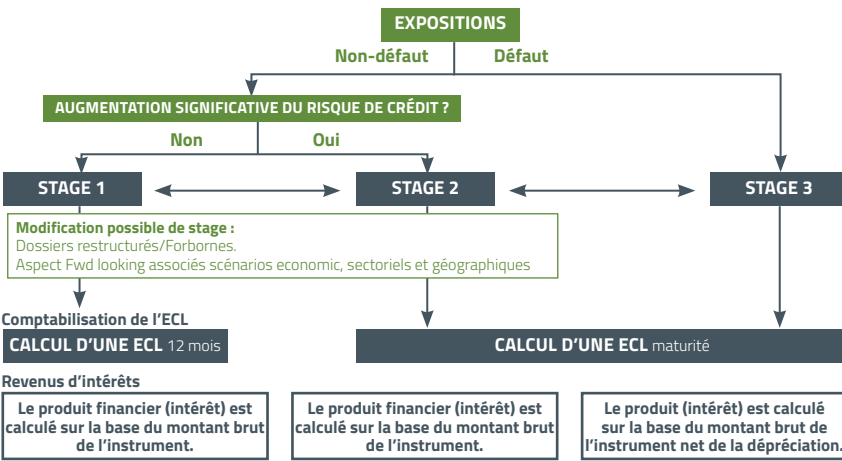
Les actifs financiers, dont l’émetteur n’est pas affecté au profil IG à la date de clôture et ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l’entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d’appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note 1.3.9.

Phase 3 (stage 3) – Actif financiers en défaut :

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie.

La note ci-après précise la définition du défaut et des actifs dépréciés retenue par le Groupe.

Le schéma ci-dessous résume les étapes de staging des actifs financiers selon IFRS9 :



Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note 1.3.9 précise les hypothèses et modalités d’estimation des pertes attendues.

Les actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition sont ceux qui sont dépréciés à la date de leur comptabilisation initiale. Ces actifs financiers sont comptabilisés en Phase 3 dès leur comptabilisation initiale et les pertes attendues au titre de ces actifs sont calculées à maturité. Lors de la comptabilisation initiale, il n’est pas comptabilisé de dépréciation car leur valeur d’entrée tient déjà compte des pertes de crédit attendues. A chaque date de clôture, un gain ou perte de valeur est comptabilisé au titre de la variation, depuis la comptabilisation initiale, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, estimées conformément aux dispositions ci-après.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus en fonction sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d’informations prospectives ou « forward-looking ». La note 1.3.9 précise comment le Groupe applique ce principe dans la mesure des pertes attendues.

Les jugements significatifs et hypothèses adoptés par le Groupe pour la mise en œuvre de ces principes généraux sont détaillés ci-après :

a. Définition du défaut et actifs dépréciés

L’application de la norme IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le Groupe CDG pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle.

Le Groupe aligne la définition du défaut IFRS 9 avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19/G/2002. Un actif financier sera ainsi considéré comme étant en défaut si l’un ou plusieurs des critères suivants sont remplis : Critères quantitatifs

- Crédits amortissables dont une échéance n’est pas réglée 90 jours après son terme ;
- Loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d’achat qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;
- Soldes débiteurs des comptes à vue de la clientèle qui n’enregistrent pas, pendant une période de 180 jours, de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu’une partie significative desdits soldes débiteurs.

Critères qualitatifs

- Crédits par décaissement et/ou par signature consentis à des contreparties dont la situation financière ne peut être évaluée faute de disponibilité de l’information ou de la documentation nécessaires à cet effet ;
- Difficultés importantes de l’emprunteur ;
- Probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l’emprunteur ;
- Restructurations multiples pour difficultés financières ;
- Rupture de contrat effective telle qu’un défaut de paiement du principal ou des intérêts
- Non-respect de covenants financiers ;
- Autres facteurs exogènes remettant en cause le recouvrement total ou partiel, indépendamment de tout impayé : décès de l’emprunteur ou du dirigeant, etc. ;

- Disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné en raison de difficultés financières ;
- Actifs financiers acquis avec une décote significative qui reflète des pertes de crédit avérées ;

Ces critères sont cohérents avec la définition du défaut utilisée à des fins de gestion du risque de crédit sur les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle qui entrent dans le champ d'application des principes de dépréciation de la norme IFRS 9.

Cette définition du défaut est ajustée pour les instruments de dette en portefeuille : outre les critères qualitatifs, constitue également un défaut le non-paiement d'un coupon ou d'une échéance contractuelle.

La définition du défaut a été appliquée pour modéliser la probabilité de défaut (PD) lors des calculs des pertes attendues.

Un instrument n'est plus considéré comme étant en défaut quand il ne fait plus l'objet d'aucuns des critères de défaut, cités ci-dessus, pendant une période consécutive de deux exercices. Cette période a été déterminée sur la base d'analyses qui considèrent la probabilité de retour d'un instrument financier en défaut après cure en utilisant différentes définitions de retour en sain possible.

Pour les créances commerciales et créances locatives, voir notes 1.3.9.e et 1.3.9.f.

b. Dégradation significative du risque de crédit

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

La probabilité de défaut à maturité résiduelle estimée à la date de clôture a augmenté de manière significative, comparativement à la même probabilité de défaut pour cette maturité résiduelle à la date de clôture telle qu'elle avait été estimée à la date de comptabilisation initiale.

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

La grille de notation adoptée par le MNI CDG EP est composée de 4 classes : Risque Faible, Risque Modéré, Risque à Surveiller et Risque Elevé. Un instrument financier est classé Investment Grade (IG) à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau Faible ou Modéré selon le Modèle de notation interne CDG EP (notation de AAA à BBB-).

Le changement de la classe de risque (de risque Modéré au risque à Surveiller et de risque à Surveiller au risque Elevé) est considéré systématiquement comme dégradation significative du risque de crédit. La dégradation significative au sein de la classe "Risque à Surveiller" est de 2 crans et de seulement 1 cran au sein de la classe "Risque Elevé". Ce calibrage est retenu suite à une analyse de l'évolution de la PD sur lesdites classes de risque. En effet selon cette analyse la sensibilité au risque est plus intense au niveau du "Risque Elevé" par rapport au "Risque à surveiller".

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Hausse significative du spread de crédit,
- Existence d'impayés au cours des 12 derniers mois,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.
- Informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse pas être encore déterminée pour les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit ;
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple le taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix de marché de l'immobilier des prêts hypothécaire dans la zone géographique concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière régulière. Pour les crédits aux entreprises pour lesquels il existe une « watch list » pour surveiller le risque de crédit, cette appréciation est réalisée sur base individuelle de manière périodique.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives (voir note 1.3.9).

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le Groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS 9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, le Groupe CDG n'applique pas aux prêts aux établissements de crédit ou à la clientèle l'exemption pour risque de crédit faible prévue par la norme IFRS 9. Le critère de « Risque de Crédit faible » (LCR : Low Credit Risk) est utilisé uniquement pour les titres de dette en portefeuille. Le portefeuille concerné est constitué essentiellement de Bons du Trésor et de titres émis par des Banques ou de grandes entreprises nationales.

Ces titres font l'objet d'un système de notation interne Groupe. Sont considérés comme des titres à « risque faible » les titres qui sont, dans le cadre de ce système de notation, Investment Grade à la date de clôture. Bénéficiant notamment de cette exemption les Bons du Trésor, dont la probabilité de défaut à un an est nulle.

Créances restructurées

Le Groupe assure le suivi et la surveillance de la performance des actifs restructurés à chaque date de clôture. Les estimations de flux de trésorerie correspondant aux créances restructurées font l'objet de suivi et de mises à jour régulières par le Groupe afin d'améliorer l'estimation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation de la dégradation significative du risque est effectuée par rapport à la date de première comptabilisation lorsque la créance initiale n'a pas été décomptabilisée après la restructuration (restructuration non décomptabilisante).

Lorsqu'un actif restructuré a connu une amélioration significative de son risque crédit, l'actif est reclassé de « en défaut » ou « ayant connu une dégradation significative du risque » à « sain » après une période de 24 mois sans nouvelle dégradation des indicateurs de suivi du risque.

c. Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

En fonction de la disponibilité des paramètres de risque, le Groupe retient deux approches de calcul des pertes de crédit attendues :

- Méthode générale lorsque le Groupe dispose d'informations fiables concernant les deux paramètres de risque que sont la PD et la LGD,
- Méthode du taux de perte dans le cas contraire.

Le choix de la méthode est effectué pour chaque entité/ portefeuille / classe homogène de risque.

Méthode générale

La perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD)** représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)** : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EADt est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD)** représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

La perte de crédit attendue est ainsi déterminée en projetant la PD et l'EAD pour chaque année à venir et le pourcentage moyen de LGD (pourcentage constant sur la maturité résiduelle) pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois paramètres de risque de crédit sont multipliés entre eux pour obtenir une perte de crédit attendue sur chaque année puis actualisé. L'évaluation de ces pertes tient compte d'un effet d'actualisation, sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif ou de son approximation.

La PD à maturité est développée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation internes ou aux classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque classe homogène de risque (portefeuille) et classe de risque (fourchettes de notes au sein des systèmes de notation internes ou classes d'impayés). Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

La modélisation des expositions en cas de défaut varie en fonction des classes homogènes de risque. Par exemple, pour un crédit amortissable, ce montant est déterminé en fonction du profil d'amortissement contractuel sur les 12 prochains mois ou à maturité et en tenant compte des remboursements anticipés attendus. Pour les crédits et facilités de caisse revolving, les expositions en cas de défaut sont estimées en tenant compte des utilisations actuelles et des utilisations attendues, lesquelles sont estimées en appliquant aux facilités non encore utilisées un facteur de conversion attendue sur la période résiduelle attendue jusqu'au défaut. Ces taux de conversion varient en fonction des natures d'engagements et sont basés sur les analyses des données historiques.

Les pertes en cas de défaut sont modélisées sur la base des courbes de récupération observées pour chaque classe homogène de risque, par nature de produits. Elles tiennent compte des montants et du timing des récupérations ainsi que des frais de recouvrement.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note d. ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisées périodiquement.

L'ECL d'un contrat¹ ayant une maturité T peut être calculé d'une manière générale comme suivant :

$$ECL(T)=\left[\sum_{t=1}^{[T]}[EAD_t*DF(t-0.5)*(PD_{t+1}-PD_t)*LGD_t]+EAD_{[T]+1}*DF\left(\frac{T-[T]}{2}\right)*(T-[T])\right.\\ \left.*\left(PD_{[T]+1}-PD_{[T]}\right)*LGD_t\right]$$

Avec,

- EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- t est la maturité résiduelle du contrat (à partir de l'arrêt de provisionnement) ;
- [T] est le nombre entier maximal strictement inférieur à T ;
- PD_t test la probabilité de défaut cumulée à l'horizon t du contrat (par convention PD_0=0) ;
- LGD(t) est la « Pertes au cas du défaut » du contrat donné si le défaut intervient au moment t
- DF(t)=(1+r)^{-t} est le facteur d'actualisation avec le taux d'actualisation r du contrat.

L'ECL est calculé sous les hypothèses suivantes :

- Si la maturité résiduelle du contrat est inférieure à 1 an, le défaut se produit au milieu de l'année ou de la vie du contrat :
 - Actualisation à l'horizon **min(T,1)/2** pour la maturité résiduelle du contrat inférieure à 1 an ;
 - Actualisation à t+0.5 pour une année avant échéance et à **T-[T]/2** pour une année d'échéance ;
- Pour l'année de l'échéance, la probabilité de défaut à maturité T<1 est approximée par (T-[T])*(PD_([T]+1)- PD_([T])):
 - (T-[T]) est durée de vie du contrat résiduelle pour l'année de l'échéance ;
 - (PD_([T]+1)- PD_([T])) est la probabilité de défaut marginale de l'année de l'échéance ;
 - La perte en cas de défaut (LGD) dépend de l'horizon auquel intervient le défaut si la valeur des collatéraux est prise en compte dans la modélisation de ce paramètre. La méthodologie actuelle d'estimation des recouvrements par la CDG n'intègre pas la valeur des collatéraux, ainsi la valeur de la LGD sera constante dans le temps.

Méthode du taux de perte

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

d. Prise en compte d'informations prospectives dans les modèles de pertes de crédit attendues (« Forward Looking »)

Conformément à la norme IFRS 9, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives.

Le Groupe prend en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau de chaque portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

e. Créances commerciales

Les créances commerciales liées aux activités de promotion immobilière ne font généralement pas l'objet de provisions pour dépréciation. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement et en cas de défaut de l'acquéreur, le Groupe récupère le bien sous-jacent avec un taux de perte nul.

Les autres créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9 pour les créances commerciales. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des évènements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales.

^[1] Sous la notion du « contrat » sont compris soit un contrat de crédit soit un titre

f. Créances locatives

Pour les créances locatives qui entrent dans le champ d’application de la norme IFRS 16, une entité peut choisir la méthode de dépréciation générale ou simplifiée. Lorsque l’entité choisit le modèle de dépréciation générale, elle sera contrainte de modifier ses systèmes pour évaluer le niveau du risque de crédit, ainsi que le montant des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur toute la durée de vie des actifs.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d’enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d’arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l’écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers comptabilisés dans la catégorie à la juste valeur par capitaux propres est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme instruments de couverture dans (i) une couverture de flux de trésorerie ou (ii) une couverture d’un investissement net dans une entité étrangère ou (iii) une couverture de juste valeur d’un instrument de capitaux propres classé sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » ; ces écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l’élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l’élément non monétaire est enregistré en capitaux propres. Tel est le cas notamment des écarts de change sur les instruments de capitaux propres comptabilisés sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres ».

1.4 IMMOBILISATIONS

1.4.1 Immobilisations d'exploitation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d’utilité.

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d’acquisition. Lorsqu’ils sont développés en interne, s’ils remplissent les critères d’immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d’acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d’emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d’une longue période de construction ou d’adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d’utilité attendue du bien pour l’entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu’une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l’objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d’amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l’approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques.

Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

COMPOSANTS	Durée d'utilité
Gros-œuvre, terrassement	Entre 50 et 70 ans
Menuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Étanchéité, électricité, pré câblage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d’utilité résiduelle.

Les immobilisations amortissables font l’objet d’un test de dépréciation lorsqu’à la date de clôture, d’éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi.

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d’achat (coût de revient s’il est produit par l’entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du Groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d’un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location- financement.

Contrats de location simple

La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l’essentiel des risques et avantages de l’actif mis en location n’est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l’actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L’amortissement du bien s’effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d’un compte de produits constatés d’avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les créances locatives font l’objet de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.3.9.

La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Le bien n’est pas comptabilisé à l’actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d’un compte de charges constatées d’avance.

Contrats de location-financement

La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l’essentiel des risques et avantages de l’actif. Il s’analyse comme un financement accordé au preneur pour l’achat d’un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l’opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d’intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l’encours résiduel. Le taux d’intérêt utilisé est le taux d’intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances suivent les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.3.9.

La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L’actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l’actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d’intérêts implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d’un montant égal à la valeur de marché de l’immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d’acquisition l’estimation de sa valeur résiduelle. La durée d’utilisation retenue est la durée de vie utile de l’actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d’acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l’endroit et dans l’état où ils se trouvent.

Les coûts d’acquisition des stocks comprennent le prix d’achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l’entité auprès de l’administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l’acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d’emprunt qui sont directement attribuables à l’acquisition, la construction ou la production d’un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock.

Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d’acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l’activité, diminué des coûts estimés pour l’achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l’objet d’un test de dépréciation lorsqu’à la date de clôture, d’éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par an.

S’il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l’actif est comparée à la valeur nette comptable de l’immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l’estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d’acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d’acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d’utilité de l’UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d’une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La détermination de la valeur d’utilité des UGT résulte d’une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l’actualisation de l’estimation des flux futurs de l’UGT tels qu’ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n’ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l’infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.

Le taux d’actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l’infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d’une extrapolation à l’infini de ces derniers sur la base d’un taux de croissance constant.

Il résulte de l’addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d’un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d’activité, des taux d’actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l’écart d’acquisition est enregistrée en résultat.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l’intéressement, la participation, l’abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l’ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l’emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L’entreprise comptabilise une charge lorsqu’elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l’exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l’exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d’évaluation actuarielle est similaire à celle qui s’applique aux avantages postérieurs à l’emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n’est appliqué. En outre, l’effet lié à d’éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l’avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l’âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d’une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l’objet d’une actualisation.

- Avantages postérieurs à l’emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d’un engagement pour

l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté. Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.

Le dégage­ment des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- l'acquisition des terrains ;
- les travaux d'aménagement et de construction ;
- les taxes ;
- les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

Les principes de dépréciation applicables sont ceux qui s'appliquent aux actifs financiers, créances commerciales et actifs sur contrats dépréciés selon la méthode simplifiée (cf. note 1.3.9).

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », introduit :

- Un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- Un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant, celles-ci se résument comme suit :
 - Délimitation du périmètre du contrat ;
 - Identification des obligations de performance au sein du contrat ;
 - Détermination du prix de la transaction ;
 - Affectation du prix de transaction aux différentes obligations de prestation prévues au contrat ;
 - Comptabilisation du chiffre d'affaires lors de la réalisation de chaque obligation de performance.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents à des gains et pertes latents comptabilisés en dehors du résultat en application des normes IFRS. Tel peut être le cas par exemple des pertes et gains latents liés aux instruments de dettes comptabilisés dans la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de cash-flows futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat.

1.11.3 Incertitude relative aux traitements fiscaux – IFRIC 23

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;

- le concédant contrôle l’infrastructure, c’est-à-dire a le droit de reprendre l’infrastructure en fin de contrat. En application d’IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l’intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement);
- Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d’un simple droit à facturer les usagers du service public; le concessionnaire est payé en substance par l’usager.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu’en substance, c’est la collectivité qui paie et que c’est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d’eau, incinération d’ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n’est en fait qu’un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu’en substance, ce sont les usagers qui paient et que c’est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l’identité du payeur n’est pas en soi le critère déterminant mais qu’en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu’éléments d’infrastructure dont l’accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l’accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l’état de situation financière. En particulier, les éléments d’infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d’entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l’état de situation financière;
- Les éléments d’infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
- en cas d’application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d’acquisition de l’actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s’il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d’une dette de concession ;
- en cas d’application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
- lorsque seule une part de l’investissement fait l’objet d’un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l’actif dans les états de situations financières en tant qu’actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l’identique).

Les dépenses de renouvellement à l’identique font l’objet de la comptabilisation d’un actif ou d’un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l’engagement contractuel et sa réalisation.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi, c’est en particulier le cas :

- de l’évaluation des pertes de crédit attendues comptabilisées au titres des prêts et créances, des créances commerciales et des créances locatives, des instruments de dettes en portefeuille, des engagements de prêts et des garanties financières lorsque ces instruments ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat ; l’estimation des pertes de crédit attendues requiert l’utilisation de modèles complexes et de nombreuses hypothèses relatives aux conditions économiques et au comportement du risque de crédit, comme par exemple la probabilité de défaut d’un débiteur et la perte de crédit qui pourrait en résulter, l’appréciation de la dégradation significative du risque de crédit ou encore la prise en compte d’informations prospectives ; les méthodes d’estimation et hypothèses utilisées sont détaillées en note 1.3.9 ;
- de l’usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en «Actifs à la juste valeur par capitaux propres ou en «Instruments financiers à la juste valeur par résultat» à l’actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et corporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l’efficacité des stratégies de couverture ;
- de l’estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l’objet d’opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.
- Il en est de même des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 113 entités au 31 décembre 2023, celles-ci se répartissent comme suit :

	Nombre d’entités	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2022	113	9	23	19	20	17	3	22
31.12.2023	113	9	23	18	20	18	3	22

ECR : Banques & établissements de crédit

HFA : Holding, Fonds, autres activités financières

IML : Promotion immobilière et immobilier locatif

HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques

ATI : Aménagement territorial et infrastructures

ARS : Assurance et réassurance

AUT : Autres activités

	Nombre d’entités	ME	IG
31.12.2022	113	38	75
31.12.2023	113	38	75

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d’intérêts
CAISSE DE DEPOTS ET DE GESTION	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100,00	100,00
BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30,00	30,00
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
FINEA	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	99,42
DXC TECHNOLOGY	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
FONDS JAIDA	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
LOTIERIE NATIONALE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE REPARTITION DES BILLETS DE LOTERIE	Autres activités	Intégration globale	100,00	52,43
M'DINA BUS	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FOND MAROCAIN FORESTIER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT PRIVEE	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FONCIERE UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	34,02	34,02
FONDS DE GARANTIE DEDIE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	33,33	33,33
AJARINVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	85,74
BOURSE DE CASABLANCA	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	27,97
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
PIERRE SECURE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG PREMIUM IMMO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	79,62
CHWITER JDID	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	33,02	33,02
MAGHREB TITRISATION	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	39,31	39,31
LE LIDO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
ITER ERFOUD	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	94,41
UPLINE INVEST FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
JAWHARAT CHAMAL	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30,00	28,32
CDG CAPITAL	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL BOURSE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL GESTION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL REAL ESTATE	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
CIH BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	64,34
CIH COURTAGE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	64,34
LE TIVOLI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	64,34
SOFAC	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	42,66
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	42,65
SOFASSUR	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	42,66
BADEEL SMARTLEASE	Autres activités	Intégration globale	100,00	42,66
RHOSN ANNAKHIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	51,47
UMNIA BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	45,74
CIH PATRIMMO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	64,30
LANACASH	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	64,34
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	64,34
CDG INVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
NAMA HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
ORANGE MAROC	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
FIPAR HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
MEDI1 TV	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
CDG INVEST GROWTH	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CAP MEZZANINE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,86	42,06
CAP MEZZANINE II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	41,63	40,87
CAP MEZZANINE III	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	47,64	47,35
CDG INVEST INFRASTRUCTURES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
INFRA MAROC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	69,24
SOCIETE D'EAU DESSALEE D'AGADIR	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49,00	33,93
CDG DEVELOPPEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AGENCE D'URBANISATION ET DE DEVELOPPEMENT D'ANFA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT RIAD	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CELLULOSE DU MAROC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
EUCAFOREST	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
LACIVAC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
MAROC NUMERIC FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
MITC CAPITAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
DYAR AL MADINA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	83,68
EXPROM FACILITIES	Autres activités	Mise en équivalence	40,00	40,00
AIGLEMER PAPER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
STE MAROCAINE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	50,04
STE ZENATA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
PATRILOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	50,00
OUEDCHBIKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
CHBIKA RIVE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
NOVEC	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
INNOVATIVE ENERGY & EFFICIENCY	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
TANGER MED ENGINEERING	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG PARKING	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
RABAT PARKING	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
AVILMAR	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
ARRIBAT CENTRE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ALDAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,00	40,00
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
AL MANAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
DYAR AL MANSOUR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
CGI MANAGEMENT	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
SOCIETE D'EXTENSION ET DE PROMOTION DU GOLF DE BENSLIMANE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,52
AMENAGEMENT DE LA VILLE VERTE DE BOUSKOURA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	50,62
IMMOLOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,98
CASA GREEN TOWN FACILITIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
MARINA MANAGEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,98
SOCIETE HAY RIAD ANDALOUS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,98
JNANE SAISS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MAINTENANCE AERONAUTICS ASSETS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE CALA IRIS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
EWANE ASSETS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ INDUSTRIELS PARKS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CAMEROUNAISE DES EAUX	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
SOCIETE AGROPOLE DU LOUKKOS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	55,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DE SELOUANE	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	68,00
HALIOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	51,00
ATLANTIC FREE ZONE INVESTMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
XPERIS SERVICES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MIDPARC SA	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34,00	34,00
MADAEF	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE MAROCAINE DE VALORISATION DES KASBAHS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,11	45,11
RESORT CO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
MADAEF GOLFS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT D'AL HAOUZIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
HOTELS AND RESORTS OF MOROCCO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
STE THERMO-MEDICALE DE MOULAY YACOUB	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	66,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION STATION TAGHAZOUT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,00	45,00
SAIDIA MARINA MANAGEMENT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	33,00
CLUB AL WIFAQ	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,83

Note 4 : Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers. Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d’une opération particulière, l’entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l’entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles). Néanmoins, l’entité doit s’assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Un changement comptable doit être effectué seulement s’il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l’entreprise, ou s’il est imposé par une norme ou une interprétation d’une norme. L’adoption d’une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s’étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu’alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue deux sources de changement de méthodes comptables (en dehors des changements liés à la première adoption des normes IFRS) :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l’origine ; le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs est imputé aux capitaux propres d’ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation : lorsqu’un tel changement intervient après la date de première adoption des IFRS, il doit être appliqué en conformité avec les dispositions transitoires spécifiques prévues par la nouvelle norme ou interprétation ; lorsque cette dernière ne prévoit pas de dispositions transitoires, le changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d’ouverture du premier exercice présenté.

Un changement de méthode imposé par une norme ou interprétation publiée mais non encore effective à la date de clôture doit faire l’objet d’informations complémentaires si l’entité ne l’a pas appliquée par anticipation. Notamment, des informations quantitatives ou qualitatives doivent être fournies concernant l’impact attendu de l’application de cette nouvelle norme ou interprétation.

Tout changement de méthode comptable doit faire l’objet d’informations à fournir en annexe concernant :

- le montant de l’ajustement pour l’exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l’ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l’impact de l’ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l’application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l’ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d’application, nature).

Note 5 : Informations relatives au bilan

5.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	(en milliers de dirhams)			
	Juste valeur au 31.12.2022	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2023
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	13.641.375	4.661.401	6.456.527	11.846.250
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	36.340.434	81.354.119	79.665.958	38.028.596
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49.981.809	86.015.521	86.122.484	49.874.845

5.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de dirhams)				
	Juste valeur au 31.12.2022	Augmenta-tion	Diminution	Variation de juste valeur	Juste valeur au 31.12.2023
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19.659.149	21.618.881	33.837.396	-44.344	7.396.290
Bons du Trésor	13.945.722	16.009.607	26.387.771	2.130	3.569.688
Autres instruments	5.713.427	5.609.275	7.449.625	-46.475	3.826.603
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6.737.783	14.477		769.465	7.521.725
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26.396.932	21.633.359	33.837.396	725.121	14.918.016

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d’impôt sur instruments de dette comptabilisées directement en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2023 :

	(en milliers de dirhams)		
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31.12.2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du trésor	3.569.688	0	0
Autres obligations et titres à revenu fixe	3.826.603	306.797	131.373
Total instruments de dettes	7.396.290	306.797	131.373
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0
Total des prêts et créances	0	0	0
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI)	7.396.290	306.797	131.373
Impôt	0	133.457	56.786
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	7.396.290	173.340	74.587

- Instruments de capitaux comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d’impôt sur instruments de capitaux propres comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables au 31 décembre 2023 :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains et pertes latents sur la période
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.521.725	1.309.638	202.047	1.107.592
Impôts		434.515	77.788	356.727
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		875.123	124.259	750.865

5.3 PRÊT ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	(en milliers de dirhams)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	31.12.2023	31.12.2022	
A vue	7.817.051	7.705.879	
Comptes ordinaires	5.505.814	4.155.879	
Prêts et comptes au jour le jour	2.311.237	3.550.000	
Valeur en reçues en pension au jour le jour	0	0	
A terme	10.501.901	9.990.690	
Prêts et comptes à terme	9.568.423	8.997.412	
Valeur en reçues en pension à terme	57.490	28.905	
Prêts subordonnés aux établissements de crédit et assimilés	0	5.923	
Créances rattachées	875.988	958.451	
Total Brut	18.318.952	17.696.569	
Dépréciation	-15.046	-16.806	
TOTAL NET	18.303.906	17.679.764	

- Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			Prêts et créances au 31.12.2023	Prêts et créances au 31.12.2022
		E. finan- cières	E. non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1.441.686	386.286	13.800.721	842.302	16.470.996	16.476.856
Comptes à vue débiteurs	258	386.286	4.450.102	157.838	4.994.484	4.324.186
Créances commerciales sur le Maroc	0	0	1.451.284	0	1.451.284	1.545.678
Crédits à l'exportation	0	0	54.001	103.147	157.148	221.864
Autres crédits de trésorerie	1.441.428	0	7.845.335	581.317	9.868.080	10.385.129
Crédits à la consommation	0	0	0	16.467.825	16.467.825	13.839.951
Crédits à l'équipement	5.232.000	0	8.735.519	521.212	14.488.731	9.267.883
Crédits immobiliers	83.677	0	10.021.166	23.507.005	33.611.848	33.551.861
Autres crédits	218	433.539	432.174	87.104	953.035	1.056.217
Créances acquises par affacturage	704.031	0	2.130.297	0	2.834.328	2.676.538
Créances subordonnées à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus à recevoir	120.096	30.880	105.341	50.710	307.028	177.733
Créances en souffrance Bucket 3	0	21.238	1.856.977	6.433.676	8.311.890	7.019.774
Dépréciation	0	-27.925	-1.496.760	-3.645.314	-5.169.999	-4.042.970
Valeurs reçues en pension	0	14.620.970	0	0	14.620.970	6.509.669
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	7.581.709	15.464.987	35.585.434	44.264.521	102.896.651	86.533.512

5.4 TITRES AU COÛT AMORTI

	(en milliers de dirhams)			
	Juste valeur au 31.12.2022	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2023
1 an	0	0	0	0
2 ans	11.010.903	1.258.269	5.109.069	7.160.103
5 ans	11.283.272	0	8.054.285	3.228.987
10 ans	12.255.091	825.725	0	13.080.816
15 ans	13.094.959	16.093.881	0	29.188.840
20 ans	9.333.656	3.060.765	0	12.394.420
Total valeur brute	56.977.880	21.238.640	13.163.353	65.053.167
Dépréciation	134.690	1.072	11.588	124.174
Total valeur nette	56.843.190	21.237.568	13.151.765	64.928.993

5.5 EVOLUTION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les dépréciations comptabilisées sur la période sont impactées par plusieurs facteurs, comme décrit ci-dessous:

- Passages entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à une augmentation (ou diminution) significative du risque de crédit ou aux passages en défaut de certains actifs financiers, lesquels impactent les montants des dépréciations (pertes de crédit attendues à 1 mois ou à maturité) ;

	(en milliers de dirhams)								
	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comp-table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comp-table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comp-table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
Soldes au 31.12.2022	171.705.083	749.304	7.807.510	691.337	9.155.681	3.885.747	188.668.275	5.326.388	183.341.887
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-493.505	5.054	188.162	10.527	305.343	-15.581	0	0	0
Passage de la phase 1 à la phase 2	-689.147	-7.994	689.147	7.994	0	0	0	0	0
Retour de la phase 2 à la phase 1	317.087	14.518	-317.087	-14.518	0	0	0	0	0
Passage de la phase 1 / phase 2 à la phase 3	-121.557	-1.582	-290.384	-17.224	411.941	18.806	0	0	0
Retour de la phase 3 à la phase 1 / phase 2	112	112	106.486	34.275	-106.598	-34.386	0	0	0
Total après transfert	171.211.578	754.358	7.995.673	701.863	9.461.024	3.870.166	188.668.275	5.326.388	183.341.887
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour perte	11.688.170	215.604	1.847.678	627.426	1.023.161	533.762	14.559.009	1.376.791	13.182.218
Nouvelle production: achat, octroi, origination	20.902.573	286.880	2.341.432	798.113	1.367.230	282.233	24.611.235	1.367.226	23.244.009
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation (actifs modifiés / restructurés)	-1.823.837	-36.689	-46.142	-23.930	-53.098	-45.745	-1.923.077	-106.364	-1.816.713
Décomptabilisations d'actifs financiers autres que les passages en pertes	-5.791.845	-11.164	-101.577	-12.716	-158.756	107.308	-6.052.178	-25.572	-6.026.606
Passages en pertes	-1.598.721	0	-346.036	-25.041	-132.214	189.966	-2.076.971	164.925	-2.241.896
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période (PD/ LGD/EAD)	0	-23.424	0	0	0	0	0	-23.424	23.424
Changement dans le modèle/ méthodologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact de la désactualisation de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre									
Taux de change et autres mouvements									
Soldes au 31.12.2023	182.899.748	969.962	9.843.350	1.329.289	10.484.185	4.403.928	203.227.284	6.703.179	196.524.105

5.6 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022
Charges d'impôts courants	1.510.958	976.032
Charge d'impôts différés	-81.100	342.373
Impôts sur les résultats	1.429.858	1.318.405
	31.12.2023	31.12.2022
Actifs d'impôts différés	1.949.436	1.543.999
Passifs d'impôts différés	2.720.970	
Position nette	-1.388.186	-1.176.972

5.7 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de régularisation	1.732.403	1.446.818
Autres actifs	58.298.512	58.311.911
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs ⁽¹⁾	4.089.264	3.808.316
Comptes de régularisation et autres actifs	55.941.651	55.950.412

⁽¹⁾ Les modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances commerciales et locatives sont détaillées dans la note 1.3.9

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de régularisation	4.329.956	4.801.558
Autres passifs	20.654.844	19.834.508
Comptes de régularisation et autres passifs	24.984.801	24.636.066

5.8 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d'exploitation incorporelles et corporelles.

	31.12.2022			31.12.2023		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	16.129.961	0	16.129.961	17.987.022	-2.117	17.989.139
Terrains et constructions	10.089.072	883.239	9.205.833	10.030.098	407.349	9.622.749
Installations techniques, matériel et outillages	2.891.329	1.815.644	1.075.684	3.314.572	2.189.819	1.124.753
Biens mobiliers donné en location	-17.249	257.578	-274.827	-33.811	335.215	-369.025
Autres immobilisations corporelles	2.651.793	2.392.264	259.529	2.296.900	2.428.399	-131.499
Immobilisations corporelles	15.614.945	5.348.726	10.266.219	15.607.759	5.360.782	10.246.977
Logiciels acquis	1.245.650	83.239	1.162.411	1.362.852	87.346	1.275.506
Logiciels développées en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	369.954	935.545	-565.591	395.830	971.037	-575.207
Immobilisations incorporelles	1.615.605	1.018.784	596.821	1.758.682	1.058.383	700.300
Total immobilisations d'exploitation et de placement	33.360.511	6.367.510	26.993.001	35.353.463	6.417.048	28.936.416

5.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs se détaillent comme suit :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Ecart d'acquisition - Valeur brute	4.416.685	121.647	114.275	4.424.057
Ecart d'acquisition - Dépréciation	2.752.764		114.275	2.638.489
ECARTS D'ACQUISITION	1.663.921	121.647	0	1.785.568

5.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	(en milliers de dirhams)					
	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Dettes au 31.12.2023	Dettes au 31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs	0	396.465	155.656	325.222	877.344	445.466
Valeurs données en pension	9.270.060	0	0	0	9.270.060	13.193.322
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	9.270.060	0	0	0	9.270.060	13.193.322
Emprunts de trésorerie	2.469.000	4.755.276	442.497	2.458.752	10.125.526	7.678.594
- au jour le jour	0	0	184	0	184	70.443
- à terme	2.469.000	4.755.276	47.000	0	7.271.276	4.078.448
- Emprunts financiers	0	0	395.313	2.458.752	2.854.066	3.529.703
Autres dettes	36.526	5.328.857	41.970.774	-64.394	47.271.763	45.847.037
Intérêts courus à payer	38.266	13.267	45.491	3.304	100.327	31.839
TOTAL	11.813.851	10.493.866	42.614.418	2.722.883	67.645.019	67.196.257

- Dépréciations additionnelles au titre de nouveaux actifs financiers comptabilisés au cours de l'exercice et reprises de provisions au titre d'actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice ;
- Impacts sur le calcul des pertes de crédit attendues des changements d'estimations des probabilités de défaut, expositions en cas de défaut et pertes en cas de défaut, liés aux actualisations régulières de ces paramètres de risques pris en compte dans les modèles de pertes attendues ;
- Impacts sur le calcul des pertes attendues des changements réalisés sur les modèles et hypothèses ;
- Impact de la désactualisation liée au passage du temps ;
- Impact de la conversion des actifs financiers libellés en devise étrangère et autres mouvements; et
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et dépréciations relatives aux actifs comptabilisés en pertes au cours de la période.

Le tableau ci-dessous détaille les variations des valeurs brutes et provisions pour dépréciation au cours de la période liées à ces différents facteurs :

					(en milliers de dirhams)		
Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
ECL 12 mois (1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
Correction de valeur pour pertes	Valeur comp- table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comp- table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
749.304	7.807.510	691.337	9.155.681	3.885.747	188.668.275	5.326.388	183.341.887
5.054	188.162	10.527	305.343	-15.581	0	0	0
-7.994	689.147	7.994	0	0	0	0	0
14.518	-317.087	-14.518	0	0	0	0	0
-1.582	-290.384	-17.224	411.941	18.806	0	0	0
112	106.486	34.275	-106.598	-34.386	0	0	0
754.358	7.995.673	701.863	9.461.024	3.870.166	188.668.275	5.326.388	183.341.887
215.604	1.847.678	627.426	1.023.161	533.762	14.559.009	1.376.791	13.182.218
286.880	2.341.432	798.113	1.367.230	282.233	24.611.235	1.367.226	23.244.009
-36.689	-46.142	-23.930	-53.098	-45.745	-1.923.077	-106.364	-1.816.713
-11.164	-101.577	-121.716	-158.756	107.308	-6.052.178	-25.572	-6.026.606
0	-346.036	-25.041	-132.214	189.966	-2.076.971	164.925	-2.241.896
-23.424	0	0	0	0	0	-23.424	23.424
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0						

5.12 TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Titres de créances négociables	14.647.285	1.766.499		16.413.784
Emprunts obligataires	-862.100		281.410	-1.143.510
Autres dettes représentées par un titre	114.639		62.354	52.285
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	13.899.824	1.766.499	343.763	15.322.559

5.13 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour primes non acquises	1.034.260	1.051.105
Provisions pour sinistres à payer	9.128.877	8.496.386
Provisions des assurances vie	2.134.782	2.174.173
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0
Provisions pour aléas financiers	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
Provisions pour participations des assurés aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques	224.459	210.005
Provisions techniques sur placements	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	12.522.378	11.931.669

5.14 AUTRES PROVISIONS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	322.056	17.185	53.061	286.180
Provisions pour risques de change	8.277	381	3.485	5.173
Provisions pour risques généraux	-	-	-	-
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	390.402	-	49.740	340.662
Provisions pour autres risques et charges	2.892.171	446.192	436.385	2.901.978
Provisions réglementées	-	-	-	-
PROVISIONS	3.612.907	463.758	542.670	3.533.994

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022
Provisions à long terme	897.604	912.156
Provisions à court terme	2.636.390	2.700.751
PROVISIONS	3.533.994	3.612.907

5.15 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	(en milliers de dirhams)							
	31.12.2023							
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
CDG PREMIUM IMMO	1.092.021	56.048	48.661	0	20,38	9.916	0	0
SCR	18.867.835	507.538	274.773	-52.399	5,59	15.361	-2.929	10.425
CIH	103.988.600	3.634.195	714.249	174.515	35,66	254.707	62.234	85.848
SOFAC	16.182.236	699.238	210.184	0	57,34	120.509	0	37.039
UMNIA BANK	8.706.739	211.233	-11.293	0	54,26	-6.128	0	0
INFRAMAROC	561.407	-1.157	-1.161	0	30,76	-357	0	0
SEDA	2.137.221	195.213	97.567	0	15,07	14.705	0	0
SONADAC	2.896.426	2.975	-38.777	0	49,96	-19.373	0	0
SDS	2.867.176	-6.854	-123.255	0	34,00	-4.1907	0	0
SMM	303.319	40.553	31.374	0	67,00	21.020	0	0

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

						(en milliers de dirhams)		
31.12.2022								
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
SCR	18.249.762	-80.760	-155.988	-9.999	5,59	-8.720	-559	11.962
CIH	99.809.086	2.757.681	477.629	190.409	35,66	170.327	67.901	82.005
SOFAC	12.644.293	648.706	200.418	0	57,34	114.920	0	32.209
UMNIA BANK	6.966.332	176.038	-48.304	0	54,26	-26.212	0	0
INFRAMAROC	562.839	-1.147	-1.150	0	30,76	-354	0	0
CDGDEV	24.884.589	10.744	-10.806	0	0,00	0	0	0
DYARALMADINA	825.531	56.929	19.457	0	16,32	3.175	0	6.528
SONADAC	2.531.616	33.155	-46.296	0	49,96	-23.130	0	0
HALIOPOLIS	409.985	21.240	5.845	0	49,00	2.864	0	0
SDS	2.861.636	21.661	-63.994	0	34,00	-21.758	0	0
PNB : Produit net bancaire						OCI M : Autres éléments du résultat global part des minoritaires		
RN : Résultat net						Div M : Dividendes versés aux minoritaires		
OCI : Autres éléments du résultat global						PNDPC : Participations ne donnant pas le contrôle		
RNPM : Résultat net part des minoritaires								

Note 6. Engagements de financement et de garantie

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DONNES	36.072.839	29.840.734		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	817.451	126.698		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	14.637.008	12.284.218		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3.754.764	5.890.934		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	16.863.617	11.538.884		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES RECUS	46.548.295	39.302.788		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	8.299	2.500		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	30.482.155	24.739.810		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	16.057.841	14.560.479		

Note 7. Engagements sociaux et avantages du personnel

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Rémunération du personnel	1.855.155	1.779.743		
Autres rémunérations du personnel	169.001	177.430		
Rémunération du personnel	2.024.156	1.957.173		
Charges sociales	551.306	508.688		
Autres charges du personnel	-938	4.296		
Charges sociales	550.368	512.985		
CHARGES DU PERSONNEL	2.574.524	2.470.158		

7.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l'objet de provisions. Par ailleurs, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s'élève à 340 662 KDH, contre 390 402 KDH au 31 décembre 2022 et se répartit, par entité, comme suit :

					(en milliers de dirhams)	
	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023		
CDG	61.144	0	14.877	46.267		
FINEA	15.112	0	0	15.112		
SCR	52.999	0	2.897	50.102		
CIH	185.373	4.674	12.678	177.370		
SOFAC	28.169	1.632	28.169	1.632		
NOVEC	47.605	2.574	0	50.179		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	390.402	8.880	58.620	340.662		

Note 8. Informations relatives au compte de résultat

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Sur opérations avec les établissements de crédits	280.306	234.911		
Sur opérations avec la clientèle	4.521.600	3.726.394		
Intérêt courus et échus sur actifs financiers à la Juste valeur par Capitaux propres recyclables	4.158.91	4.91.405		
Intérêts courus et échus sur actifs financiers au coût amorti	2.338.957	1.926.398		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	1.023		
Sur opérations de crédit bail	8.635	4.009		
Autres intérêts et produits assimilés	203.241	376.197		
+ Intérêts, rémunérations et produits assimilés	7.768.629	6.760.338		
Sur opérations avec les établissements de crédits	617.738	360.278		
Sur opérations avec la clientèle	3.749.772	3.230.407		
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19.947	70.992		
Actifs financier au coût amorti	125.261	134.305		
Sur dettes représentées par titres	452.266	378.836		
Sur dettes subordonnées	208.616	157.474		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	114.333	62.850		
Sur opérations de crédit bail	4.602	3.224		
Autres intérêts et produits assimilés	1.412.883	1.267.769		
- Intérêts et charges assimilés	6.705.418	5.666.134		
MARGE D'INTERET	1.063.211	1.094.203		

8.2 MARGE SUR COMMISSIONS

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
+ Commissions (Produits)	975.967	814.497		
Commis° / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	0	0		
Commis° / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	507	558		
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	56.164	52.313		
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	76.342	63.003		
Commissions sur fonctionnement de compte	55.299	53.012		
Commissions sur moyens de paiement	351.102	272.496		
Commissions sur opérations sur titres	68	76		
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	98.225	108.102		
Commissions sur prestations de service sur crédits	124.583	107.139		
Commissions sur engagements sur titres	22	0		
Commissions sur produits dérivés	4.424	3.578		
Commissions sur opérations de change	44.372	38.202		
Gains sur engagement sur titres	0	0		
Produits sur activités de conseil et d'assistance	42.536	46.090		
Autres produits sur prestations de service	122.323	69.929		
- Commissions (Charges)	169.843	161.696		
Commis° / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	2.774	723		
Commis° / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	53	676		
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0		
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0		
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0		
Commissions sur engagements sur titres	0	0		
Commissions sur produits dérivés	4.252	2.692		
Commissions sur opérations de change	75.889	76.103		
Services bancaires	21.295	20.484		
Autres charges sur prestations de service	65.581	61.018		
Pertes sur engagements sur titres	0	0		
Compensation et règlement-livraison	0	0		
Conservation	0	0		
Honoraire de gestion payés ds le cadre d'activité de titrisation pr cpte propre	0	0		
MARGE SUR COMMISSIONS	806.124	652.801		

8.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Gains sur titres de transaction	540.343	457.708		
Pertes sur titres de transaction	99.988	369.847		
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	440.354	87.861		
Dividendes reçus	884.759	646.275		
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	554.245	-149.275		
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	1.012.390	-1.671.562		
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0		
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-186	4.582		
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0		
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	521.722	664.263		
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	2.972.929	-505.717		
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR. FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3.413.284	-417.856		

8.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la JV par capitaux propres recyclables	17.337	-18.378		
Solde des instruments de couverture de la JV des AF en JV par capitaux propres	0	0		
Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	17.337	-18.378		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	198.268	187.259		
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	215.605	168.881		

8.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
+ Produits des autres activités	12.266.750	11.266.914		
- Charges des autres activités	7.510.552	7.112.105		
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	4.756.198	4.154.808		

8.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Charges du personnel	2.574.524	2.470.158		
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	-10.916	0		
Impôts et taxes	629.417	436.347		
Coûts liés aux restructurations	0	0		
Autres charges générales liées à l'exploitation	2.176.073	2.088.079		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5.369.098	4.994.584		

8.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Dotations aux amortissements	757.363	370.535		
Dotations aux dépréciation	145.769	7.390		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	903.132	377.926		

8.8 COÛT DU RISQUE

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Dotations et reprises pour dépréciation des titres au coût amorti	-10.516	9.561		
Dotations et reprises pour dépréciation des titres à la JV par capitaux propres recyclables	-5.122	-2.019		
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances au coût amorti	1.109.760	609.287		
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	-47.851	16.365		
Pertes sur créances en défaut et les récupérations sur créances- Bucket 3	93.941	27.256		
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	26.841	27.026		
COÛT DU RISQUE	1.113.372	633.423		

8.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	-49.887	74.698		
Plus values de cession	48.846	150.527		
Moins values de cession	-98.733	-75.829		
Titres de capitaux propres consolidés	31.091	-5.931		
Plus values de cession		-5.931		
Moins values de cession	31.091			
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	-18.796	68.767		

8.10 VARIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	0	0		
Ecart d'acquisition négatifs	0	0		
VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	0	0		

Note 9. Preuve d'impôts consolidée

Le taux effectif d'impôts s'établit à fin décembre 2023 à 50,17% contre -463,69% en décembre 2022 la réconciliation de la charge d'impôts effective et théorique, se présente comme suit :

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2023	31.12.2022		
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	2.850.024	-284.328		
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	39%	38%		
Produit/charge d'impôt théorique	1.097.259	-107.334		
Incidences :				
- Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-628.519	-900.395		
- Impôt théorique sur activités off-shore	0	0		
- Différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	-42.792	1.178		
- Impact changements de taux	-76.462	927.682		
- Impact ajustements sans impôt	-26.229	666.773		
- Utilisation des pertes fiscales antérieures à l'exercice dont l'IDA n'était pas reconnu				
- Ajustements de la plus value sur des sorties de périmètre	19.237	-329.974		
- IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	1.125.699	690.233		
- IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l'exercice				
- IDA sur différences temporaires non reconnues sur l'exercice				
- Annulation de la non reconnaissance d'ID sur exercices antérieurs				
- Impact des ajustements d'impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)	0	-173.713		
- Depreciation GW	0	0		
- Ajust impôts sur exercices antérieurs	38.493	308.901		
- Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	-76.828	235.054		
Charge d'impôt	1.429.858	1.318.405		
Taux effectif d'impôt	50,17%	-463,69%		

Note 10. Informations par segments opérationnels

	(en milliers de dirhams)													
	ECR		HFA		HZA		IML		ARS		ATI		AUT	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
PRODUIT NET BANCAIRE	4.721.532	1.249.612	874.786	779.377	721.441	594.700	1.852.245	1.679.596	595.230	14.053	864.082	762.771	625.107	572.729
- Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo incorp. et corp.	3.251.070	2.789.815	162.182	149.544	885.282	584.252	651.140	614.864	207.450	218.374	512.225	486.648	602.881	529.012
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.470.462	-1.540.203	712.604	629.832	-163.841	10.447	1.201.105	1.064.732	387.780	-204.321	351.856	276.124	22.226	43.716
- Coût du risque	1.109.825	631.814	0	0	1.119	26	-1	0	-1.826	672	4.184	0	71	911
RESULTAT D'EXPLOITATION	360.637	-2.172.017	712.604	629.832	-164.960	10.421	1.201.106	1.064.732	389.606	-204.993	347.672	276.124	22.155	42.805
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-18.072	-11.089	60.646	-1.692	96.192	-131.583	-32.436	-190.056	0	0	48.562	20.968	227.211	187.553
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	43.775	100.750	1.967	933	-99.710	-42.322	14.389	4.696	0	0	236	79	20.548	4.632
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	386.340	-2.082.355	775.217	629.073	-168.478	-163.484	1.183.059	879.372	389.606	-204.993	396.470	297.170	269.914	234.990
- Impôts sur les résultats	490.622	95.514	118.490	224.721	-4.352	9.103	513.910	772.559	81.691	-109.486	181.198	298.942	48.299	27.053
RESULTAT NET	-104.282	-2.177.869	574.794	297.559	-164.126	-172.587	669.150	106.813	307.915	-95.506	215.272	-1.772	221.614	207.937
Participations ne donnant pas le contrôle	268.005	229.144	41.278	30.588	-15.647	-76.088	7.856	3.001	49.393	20.623	78	-19.909	-1.446	-296
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	-372.287	-2.407.013	533.516	266.971	-148.480	-96.499	661.294	103.812	258.522	-116.130	215.194	18.137	223.061	208.233
ACTIFS SECTORIELS	253.817.964	240.236.700	16.967.847	16.057.372	14.380.147	14.311.747	25.179.336	24.538.170	17.743.599	17.298.870	22.050.871	22.179.766	5.322.912	5.009.613
<i>ECR : Banques & établissements de crédit HFA : Holding, Fonds, autres activités financières IML : Promotion immobilière et immobilier locatif HZA : Ste hôtelières et Z. touristiques ATI : Aménagement territorial et infrastructures ARS : Assurance et réassurance AUT : Autres activités</i>														

Note 11 : Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe CDG sont les entités consolidées et les organismes gérés. Les transactions réalisées entre les entités du Groupe consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques réalisées avec les entités consolidées par mise en équivalence et les organismes gérés.

(en milliers de dirhams)				
Opérations avec les entités mises en équivalence		Opérations avec les organismes gérés		
31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	
Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir				
Actifs				
Instruments de capitaux propres	122.472	2.048.747	12.068	11.485
Titres de créance	95.502	89.251	0	0
Prêts et avances	2.092.732	1.552.302	99.749	330.072
dont : actifs financiers dépréciés	0	0	0	0
Passifs	184.218	918.825	653.168	1.230.213
Dépôts	183.713	918.465	630.386	1.221.593
Titres de créance émis	505	359	22.782	8.620
Engagements de financement, garanties financières et autres engagements [montant notionnel]:	1.377.464	1.217.984	0	0
Donnés	8.673	15.705	0	0
dont : garanties financières douteuses et engagements de prêt	0	0	0	0
Reçus	1.368.791	1.202.279	0	0
Dérivés [montant notionnel]	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses liées au montant des soldes	401.438	426.996	0	0
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées				
Résultat	20.729	138.225	50.990	48.336
Produits d'intérêts	68.097	144.672	0	0
Honoraires et commissions	4.197	2.136	80.127	52.077
Produits de dividendes	0	0	0	0
Plus-values réalisées sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.215	9.143	0	0
Gains sur la décomptabilisation d'actifs non financiers	0	0	0	0
Intérêts débiteurs	0	0	0	0
Honoraires et commissions	50.444	7.664	28.798	3.442
Moins-values réalisées sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.335	10.063	339	299
Les pertes sur la décomptabilisation d'actifs non financiers	0	0	0	0
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0	0	0	0
Reprises de l'année en cours en ce qui concerne les créances irrécouvrables ou douteuses, des garanties et engagements	0	0	0	0

Note 12 : Passifs éventuels

12.1 CONTRÔLES FISCAUX

▪ MADAEF

La société MADAEF a fait l'objet au cours de l'exercice 2022 de deux contrôles fiscaux pour les sociétés fusionnées en 2021 à savoir la Société Hôtelière de Nador (SHN) et la Société Med Ressort (SMR).

Pour la société SHN, le contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2016 à 2020, ainsi que sur la TPPRF pour les exercices 2018 à 2020.

Pour la société SMR, le contrôle a porté sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi Après la réception de la deuxième lettre de notification pour les deux contrôles fiscaux, la société a demandé le pourvoi devant la commission nationale de recours fiscal (CNRF).

En concertation avec son conseiller fiscal, la société MADAEF a constaté une provision d'un montant de MMAD 22,5 qui correspond à l'estimation du risque encouru.

Il est à noter qu'un protocole d'accord est en cours de négociation avec l'administration fiscale pour les deux sociétés SMR et SHN.

▪ SEPGB

La société SEPGB a reçu un avis de vérification fiscal relatif à l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que l'impôt sur le revenu pour les exercices 2019 à 2022.

12.2 CONTRÔLES DE L'OFFICE DES CHANGES

▪ RESORT CO

La société a reçu le 22/10/2019 un avis de vérification de l'Office des Changes, portant sur les exercices 2014 à 2019. La société a reçu une lettre de constatations en date du 23 janvier 2020 et une réponse a été formulée par la société en date du 13 février 2020. La société a reçu la deuxième lettre de constatations en date du 28 septembre 2020 et une réponse a été formulée en date du 28 octobre 2020. Aucune notification des chefs de redressement définitifs n'a été reçue à date.

12.3 EXERCICES NON PRESCRITS :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices, non contrôlés par l'administration fiscale, 2020 à 2023 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR) ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives aux audits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts, taxes et CNSS.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision.

12.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

Certaines filiales, listées ci- après, présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2023 :

- AIGLEMER PAPER.
- ALDAR ;
- ALMANAR ;
- AVILMAR ;
- BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ;
- CDG CAPITAL REAL ESTATE ;
- CDG INVEST INFRASTRUCTURES ;
- CGI MANAGEMENT ;
- DYAR ALMANSOUR ;
- FOND MAROCAIN FORESTIER ;
- HOTELS AND RESORTS OF MOROCCO ;
- INNOVATIVE ENERGY & EFFICIENCY ;
- ITER ERFOUD ;
- JNAN SAISS ;
- LE TIVOLI ;
- MADAEF GOLF ;
- MEDZ INDUSTRIELS PARKS ;
- RABAT PARKING ;
- SOCIETE D'AMENAGEMENT D'AL HAOUZIA ;
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE CALA IRIS ;
- SOFAC STRUCTURED FINANCE ;
- STE THERMO-MEDICALE DE MOULAY YACOB.

Note 13 : Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

13.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, un outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- De définir le cadre global à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- De garantir la pérennité du Groupe, à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
- D'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et les stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 « l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib.
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

13.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe : représentée par le Comité du Contrôle Interne Groupe, le Comité Stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Corporate : représentées par des comités dédiés, tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG Corporate et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
- Les structures de contrôle permanent et périodique, selon une approche de fonctionne-ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard, que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

13.3 MODÈLE PRUDENTIEL

Le modèle prudentiel auquel est soumis la CDG est régi par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018 et s'articule autour de trois axes à savoir :

1. Une définition des Fonds Propres Prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
2. Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un risque d'investissement spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :
 - Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
 - Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
 - Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).
3. Une expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.

Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018. Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

13.4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.

Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- La validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- La validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- La réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement correspondent aux risques de perte de valeur liés à un ou plusieurs projets d'investissement. Ils doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement.

Ils peuvent notamment découler des événements ci-après :

- Un risque d'exécution du projet ;
- Un risque lié au plan de financement du projet ;
- Un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéit à un cadre bien défini, notamment :

- L'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- L'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- L'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- La prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- L'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt, etc).

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est dotée d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie « Grande Entreprise » et « Banque » marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou d'hors-bilan. Le périmètre « Grande Entreprise » intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale. Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du Groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d'Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement. Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- Une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- Une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- Une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- L'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble de métriques notamment : la Value-at-Risk (VaR), la durée, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- Un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale.

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité. Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique, cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la CDG.

- Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n° 49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité, ainsi que les principes de conformité à respecter par le Groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du Groupe, quant à elle, précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du Groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - La veille réglementaire ;
 - Les avis de conformité ;
 - La gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision ;
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT.

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n° 29/G/2007 de Bank Al-Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous :

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- Les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- Un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- Des manuels de contrôle permanent ;
- Les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- La mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

13.5 DISPOSITIF D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES RISQUES ENCOURUS

La CDG adopte un processus d'élaboration de la trajectoire prudentielle, qui permet de s'assurer, sur un horizon pluriannuel de 5 ans, de l'adéquation des fonds propres de la CDG avec les risques encourus par les activités prévisionnelles du Groupe.

Ainsi, la CDG procède à une planification de ses fonds propres à travers :

- Une réallocation des actifs sur la base d'analyse du couple rendement/consommations en fonds propres ;
- Une identification des leviers de renforcement des résultats et des fonds propres ;
- Une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du Groupe.



Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 31.12.2023

Comptes sociaux

Pour le Maroc Avenir

 www.cdg.ma    GroupeCDG



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٥٥٥ ٨ ٥٥٥٥٥٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2023



صندوق الإيداع والتدبير
+٠٣١٤٤+ ١ ٤٥٥٥ ٨ ٤٥٤٨٨٤
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	2.517.442	3.222.774
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9.435.635	9.224.855
. A vue	5.317.195	6.534.368
. A terme	4.118.439	2.690.487
3. Créances sur la clientèle	11.769.934	4.223.511
. Compte à vue débiteurs	793	77.781
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	870.967	984.173
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5.257.303	1.398.957
. Crédits et financements participatifs immobiliers	1.931	3.190
. Autres crédits et financements participatifs	5.638.940	1.759.411
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	24.028.877	33.709.133
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.603.558	12.866.380
. Autres titres de créance	451.036	1.675.178
. Titres de propriété	21.974.283	19.167.575
. Certificats de Sukuk		
6. Autres actifs	13.289.058	14.819.361
7. Titres d'investissement	54.451.142	46.065.120
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	48.620.593	38.763.020
. Autres titres de créance	5.830.549	7.281.919
. Certificats de Sukuk		20.182
8. Titres de participation et emplois assimilés	51.152.943	51.356.409
9. Créances subordonnées	2.058.840	2.060.528
10. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istithmar placés	468.028	455.923
11. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
12. Immobilisations données en Ijara		
13. Immobilisations incorporelles	14.630	19.002
14. Immobilisations corporelles	160.866	151.897
TOTAL DE L'ACTIF	169.347.395	165.308.514

Compte de produits et charges

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.101.664	4.035.606
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	126.803	102.044
2. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	279.633	156.442
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2.103.631	1.887.973
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	2.448.738	1.735.100
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
6. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
7. Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. Commissions sur prestations de service	36.285	41.980
9. Autres produits bancaire	106.573	112.067
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.057.513	3.446.575
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	953.058	659.980
12. Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	3.037.904	2.688.552
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15. Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
16. Charges sur immobilisations données en Ijara		
17. Autres charges bancaire	66.551	98.043
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	1.044.151	589.031
19. Produits d'exploitation non bancaire	307.335	78.525
20. Charges d'exploitation non bancaire	241.460	287.881
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	593.795	568.962
21. Charges de personnel	234.966	215.970
22. Impôts et taxes	1.625	519
23. Charges externes	299.583	289.556
24. Autres charges générales d'exploitation	27.732	32.223
25. Dotations aux amortis.et aux provisions des immob.incorp.et corp.	29.890	30.695
V. DOTATIONS AUX PROV.ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	2.333.392	2.049.425
26. Dot. aux provsions pour créances et engag. par signature en souffrance	849	273.336
27. Pertes sur créances irrécouvrables		
28. Autres dotations aux provisions	2.332.544	1.776.089
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1.446.047	690.797
29. Reprises de prov.pour créances et engag. par signature en souffrance	26.277	
30. Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions	1.419.769	690.797
VII. RESULTAT COURANT	-371.116	-1.547.916
32. Produits non courants	236	639
33. Charges non courantes	500.373	635
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	-871.253	-1.547.912
34. Impôts sur les résultats	12.795	20.775
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-884.048	-1.568.687
TOTAL DES PRODUITS	6.855.281	4.805.566
TOTAL DES CHARGES	7.739.330	6.374.253
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-884.048	-1.568.687

Hors Bilan au 31 décembre 2023

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	8.653.907	9.826.100
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		7.500
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5.445.146	6.543.788
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
7. Valeurs et sûretés données en garantie	2.708.761	2.774.813
ENGAGEMENTS RECUS	4.618.692	397.202
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé		
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir		
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie	4.171.162	
14. Engagements sur produits dérivés		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	447.530	397.202

Bilan au 31 décembre 2023

PASSIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35.807.498	34.907.533
. A vue	1.099	862
. A terme	35.806.398	34.906.671
3. Dépôts de la clientèle	121.698.698	117.448.738
. Comptes à vue créditeurs	5.040.217	5.387.340
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	15.829	1.198.094
. Autres comptes créditeurs	116.642.652	110.863.303
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
5. Titres de créance émis		
6. Autres passifs	2.162.665	2.332.194
7. Provisions pour risques et charges	1.944.629	2.002.095
8. Provisions réglementées		
9. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
12. Ecart de réévaluation		
13. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
14. Capital		
15. Actionnaires. Capital non versé (-)		
16. Report à nouveau (+/-)		
17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-3.686.839	-2.118.152
18. Résultat net de l'exercice (+/-)	-884.048	-1.568.687
TOTAL DU PASSIF	169.347.395	165.308.514

État des Soldes de Gestion

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2.599.865	2.247.592
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-3.990.962	-3.348.532
MARGE D'INTÉRÊT	-1.391.097	-1.100.940
3. (+) Produits sur financements participatifs		
4. (-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
5. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
7. (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
Résultat des opérations d'Ijara		
9. (+) Commissions perçues	36.285	41.980
10. (-) Commissions servies	-55.781	-57.332
Marge sur commissions	-19.496	-15.352
11. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
12. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	551.698	240.091
13. (+/-) Résultat des opérations de change	-110	-107
14. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	551.588	239.984
15. (+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
16. (+) Divers autres produits bancaires	1.893.546	1.457.613
17. (-) Diverses autres charges bancaires	-4.553	-1.556
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL	14.163	9.282
PRODUIT NET BANCAIRE	1.044.151	589.031
18. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.302.809	-511.778
19. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	113.351	78.525
20. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-97.141	-72.321
21. (-) Charges générales d'exploitation	-593.795	-568.962
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-836.243	-485.507
22. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25.428	-273.336
23. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	439.698	-789.073
RÉSULTAT COURANT	-371.116	-1.547.916
RÉSULTAT NON COURANT	-500.137	4
24. (-) Impôts sur les résultats	-12.795	-20.775
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-884.048	-1.568.687
25. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	29.890	30.695
26. + Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1.677.419	613.190
27. + Dotations aux provisions pour risques généraux		
28. + Dotations aux provisions réglementées		
29. + Dotations non courantes		
30. - Reprises de provisions	-501.406	-320.723
31. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
32. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
33. - Plus-values de cession des immobilisations financières	-193.983	
34. + Moins-values de cession des immobilisations financières	144.320	215.559
35. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	272.191	-1.029.966
36. - Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	272.191	-1.029.966

Tableau des flux de Trésorerie

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.884.095	1.006.068
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	113.588	78.525
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-4.066.748	-3.440.407
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-597.514	-72.956
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-546.184	-519.341
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-12.795	-20.775
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-3.225.558	-2.968.887
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-190.241	286.078
9 (+/-) Créances sur la clientèle	-7.442.177	1.482.587
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	10.147.015	-4.770.351
11 (+/-) Autres actifs	1.423.973	2.939.223
12 (+/-) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
14 (+/-) Immobilisations données en Ijara		
15 (+/-) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		-100.000
16 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	891.357	1.272.722
17 (+/-) Dépôts de la clientèle	4.258.684	7.918.565
18 (+/-) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
19 (+/-) Titres de créance émis		
20 (+/-) Autres passifs	-169.637	-1.440.122
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	8.918.974	7.588.703
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	5.693.416	4.619.816
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	4.120.458	2.432.296
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-12.998.243	-7.356.075
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-42.981	-32.665
25 (+) Intérêts perçus	1.517.516	1.403.705
26 (+) Dividendes perçus	1.004.503	942.800
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-6.398.747	-2.609.939
27 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28 (+) Émission de dettes subordonnées		
29 (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30 (+) Émission d'actions		
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33 (-) Intérêts versés		
34 (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35 (-) Dividendes versés		
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-705.332	2.009.877
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3.222.774	1.212.897
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	2.517.442	3.222.774

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées au 31 décembre 2023

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

- 1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,

▪ crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.
- 2) les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- 3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.
- 5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- 6) les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises, et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.

▪ Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

▪ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

▪ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

▪ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

C- Présentation du portefeuille de titres

En matière de gestion des titres, les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC, le mode linéaire étant appliqué à l'étalement de la prime et de la décote.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction,titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1) Titres de transaction

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat.

2) Titres de placement

Sont concernés les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'institution peut être amenée à céder à tout moment. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

3) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie comprend essentiellement les bons du Trésor et les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

4) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette,actif net réévalué,discounted cash flow et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- **titres cotés** : valeur boursière, cours du 31 décembre
- **titres non cotés** : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 31 décembre, actif net réévalué ou DCF
- Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser une sous-rubrique des titres de participation à savoir : Autres emplois assimilés
- Ce compte enregistre les autres titres immobilisés qui représentent une fraction de capital inférieure à 10 % d'une autre entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- La méthode de valorisation de ces titres, est effectuée sur la base du cours moyen pondéré à 6 mois .

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc. Lors de l'exercice 2012, il a été adopté l'intégration des intérêts servis dans le cadre des consignations pour l'acquisition d'un terrain dans le coût de ce terrain.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuent par les acquéreurs.

F- Provisions pour risques et charges & risques généraux

Ces provisions sont constituées, par souci de prudence, en vue de faire face à d'éventuels risques futurs.

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé à :»

- La constitution d'une provision pour risques et charges de 296,70 MMAD et une reprise de provision de 178,16 MMAD sur certains éléments de l'actif;
- la constatation d'une reprise de provisions pour risques généraux de 176 MMAD.

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Provisions pour risques BNDE

Pour rappel: une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003, laquelle a prévu la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque. Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation.

Au 31 décembre 2023 , la CDG a procédé à une actualisation de l'estimation du risque encouru dans le cadre du processus de liquidation de la BNDE.

L'estimation du risque encouru par la CDG est actualisée lors de chaque clôture et se base sur la situation nette comptable de la BNDE, l'estimation des frais de liquidation ainsi que l'estimation actuarielle des engagements sociaux en matière d'assurance maladie. Ainsi, au 31 décembre 2023 le risque BNDE a été provisionné, d'une part, au titre de créance en souffrance à hauteur de 247,59 MAD et d'autre part, au titre de provision pour risques et charges pour un montant de 68,61 MMAD.

2) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une convention de rémunération de ses dépôts, celle-ci prévoyant l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 5, 10 et 15 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, a été complétée par un avenant signé en mars 2023 et approuvé par l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1294-93 du 19 mai 2023

3) Suspens bancaires

Il a été décidé de maintenir le stock de la provision pour risque potentiel débiteur à 17,3 MMAD au 31 décembre 2023.

État des dérogations au 31 décembre 2023

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	L'activité de la CDG ne fait ressortir aucune information à porter sur les états B8, B12, B15, B16, B19, B20, B23, B24, C1 et C5.	N E A N T

État des changements de méthodes au 31 décembre 2023

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés

au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de dirhams)	
					Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2.498.603	1.568.133		27.896	4.094.632	
VALEURS REQUES EN PENSION		2.818.395			2.818.395	
- au jour le jour		1.320.236			1.320.236	
- à terme		1.498.158			1.498.158	
PRÊTS DE TRÉSORERIE		2.400.000			2.400.000	8.010.000
- au jour le jour		2.400.000			2.400.000	6.510.000
- à terme						1.500.000
PRÊTS FINANCIERS		1.994.261			1.994.261	494.261
AUTRES EMPLOIS						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	4.983	6.217			11.200	14.611
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		620.733			620.733	685.175
TOTAL	2.503.586	9.407.739		27.896	11.939.221	12.439.638

Créances sur Clientèle au 31 décembre 2023

TITRES	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	2	540	785.075	251	785.868	971.656
- Comptes à vue débiteurs	2	540		251	793	77.781
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exploitation			785.075		785.075	893.875
- Autres crédits de trésorerie						
- Salam						
- Autres financements participatifs de trésorerie						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				39.902	39.902	38.226
- Crédits à la consommation				39.902	39.902	38.226
- Mourabaha à la consommation						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation						
- Autres financements participatifs à la consommation						
CRÉDITS A L'EQUIPEMENT	4.600.000		400.000		5.000.000	1.222.000
- Crédits à l'équipement	4.600.000		400.000		5.000.000	1.222.000
- Mourabaha à l'équipement						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
- Autres financements participatifs à l'équipement						
CRÉDITS IMMOBILIERS				1.931	1.931	3.190
- Crédits immobiliers				1.931	1.931	3.190
- Mourabaha immobilière						
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière						
- Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		5.069.686	301.206	144.638	5.515.531	1.667.875
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	110.594	117.427	194.787	9	422.817	316.680
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			3.885		3.885	3.885
- Créances pré-douteuses						
- Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
- Créances douteuses						
- Dont créances douteuses sur financements participatifs						
- Créances compromises			3.885		3.885	3.885
- Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	4.710.596	5.187.654	1.684.952	186.732	11.769.934	4.223.511

au 31 décembre 2023

Valeurs des titres de transaction, de placement et d'investissement
au 31 décembre 2023

Créances subordonnées au 31 décembre 2023		(en milliers de dirhams)
CREANCES	Montant	dont entreprises liées et

Tableau de titres de participation au 31 décembre 2023

TOTAL		82.828.263		59.386.085	8.233.143	51.152.942		156.705.776	8.197.875	1.144.503
-------	--	------------	--	------------	-----------	------------	--	-------------	-----------	-----------

Wakala bil istithmar placés *au 31 décembre 2023*

Immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple

TAL

Immobilisations Incorporelles et Corporelles *Au 31 décembre 2023*

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements				(en milliers de dirhams) Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	205.379	6.919		212.298	187.848	11.291		199.139	13.159
Droit au bail									
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	205.379	6.919		212.298	187.848	11.291		199.139	13.159
Autres éléments : Fonds de commerce									
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	381.496	36.051		417.547	242.376	18.587		260.963	156.584
- Immeubles d'exploitation	90.103	5.500		95.603	26.530	3.254		29.783	65.820
Terrains d'exploitation	13.790	109		13.899					13.899
Immeubles d'exploitation . Bureaux	70.458	5.391		75.849	23.590	3.030		26.620	49.229
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	5.855			5.855	2.939	224		3.163	2.691
- Mobilier et matériel d'exploitation	153.672	10.451		164.123	131.737	8.018		139.755	24.367
Mobilier de bureau d'exploitation	33.027	616		33.644	30.792	879		31.671	1.973
Matériel de bureau d'exploitation	5.782	214		5.996	4.956	310		5.266	730
Matériel informatique	104.372	9.466		113.838	86.756	6.419		93.175	20.663
Matériel roulant attaché à l'exploitation	2.284	4		2.288	2.284	4		2.288	
Autres matériels d'exploitation	8.206	150		8.357	6.949	407		7.356	1.001
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	27.762	5.536		33.299	15.349	3.021		18.370	14.929
- Immobilisations corporelles hors exploitation	109.960	14.563		124.523	68.761	4.294		73.055	51.468
Terrains hors exploitation	6.257	1.389		7.646					7.646
Immeubles hors exploitation	79.669	12.053		91.722	54.079	2.268		56.347	35.375
Mobilier et matériel hors exploitation	7.599	399		7.998	6.536	639		7.175	823
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	16.435	722		17.158	8.146	1.387		9.533	7.624
TOTAL	586.875	42.970		629.845	430.224	29.878		460.102	169.743

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations *Au 31 décembre 2023*

Date de cession ou de retrait	NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	Immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles						
	Titres de participation	476.860		476.860	518.678	185.532	143.714
02/01/2023	FOND AMORCAGE DAR ADAMANE	15.000		15.000	11.257		3.743
02/01/2023	FOND DE GARANTIE DAR ADAMANE	750		750			750
27/03/2023	Ste CIVILE WIFAQ	206.721		206.721	67.500		139.221
22/03/2023	FONDS CAP MEZZANINE II	31.580		31.580	48.864	17.284	
30/01/2023	FIPAR INTERNATIONAL	763		763	3.889	3.126	
01/12/2023	FONDS CAP MEZZANINE II	40.332		40.332	65.454	25.123	
27/12/2023	ATLANTA	181.714		181.714	321.714	140.000	

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés *Au 31 décembre 2023*

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/23	Total au 31/12/22
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS				846	846	846
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS						
- Mourabaha						
- Salam						
- Autres financements participatifs						
EMPRUNTS FINANCIERS						
AUTRES DETTES	253	35.797.791		8.607	35.798.044	34.906.687
INTERETS COURUS A PAYER					8.607	
TOTAL	253	35.806.398		846	35.807.498	34.907.533

Dépôts de la Clientèle *Au 31 décembre 2023*

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/23	Total au 31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	210	1.789.051	197.699	2.794.974	4.781.934	4.720.598
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME	9.000	6.719			15.719	1.189.261
AUTRES COMPTES CREDITEURS	15.251.564	67.165.277		34.484.094	116.900.935	111.530.046
INTERETS COURUS A PAYER		110			110	8.833
TOTAL	15.260.774	68.961.157	197.699	37.279.068	121.698.698	117.448.738

Titres de créances émis *Au 31 décembre 2023*

NATURE DES TITRES	Date	Taux	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis	Dont		Montant non amorti	ICNE amorti	Montant amorti ICNE
							Entreprises liées	Autres apparentées			
TOTAL											

Autres passifs *Au 31 décembre 2023*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	9.763	87.537
CREDITEURS DIVERS	1.443.162	1.166.951
DIVERSES AUTRES DETTES en INSTANCE	49.972	59.089
COMPTES de LIAISON INTER-SERVICES	659.768	1.018.617
TOTAL	2.162.665	2.332.194

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie *Au 31 décembre 2023*

NATURE	Objet économique	Montant global	Utilisation 2021	Montant fin 2022	Montant fin 2023
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

Provisions *Au 31 décembre 2023*

PROVISIONS	Encours au 31/12/22	Dotations	Reprises	(en milliers de dirhams)	
				Autres variations	Encours au 31/12/23
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	8.942.778	2.036.694	1.091.882		9.887.590
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	273.148		25.558		247.589
Créances sur la clientèle	156.799	849	719		156.929
Titres de placement	1.532.469	182.235	740.198		974.506
Titres de participation , et emplois assimilés	6.912.949	1.677.419	325.406		8.264.962
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Immobilisations en Ijara					
Autres actifs	67.413	176.191			243.604
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2.002.095	296.699	354.165		1.944.629
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provisions pour risques sur créances sensibles					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux	1.408.000		176.000		1.232.000
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	594.095	296.699	178.165		712.629
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	10.944.873	2.333.392	1.446.047		11.832.219

Dettes subordonnées *Au 31 décembre 2023*

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Conditions de remboursement anticipé subordination nette	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	(en milliers de dirhams)			
					Dont entreprises liées		Dont entreprises liées	
					Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2022 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2022 (en contrevaaleur KDH)
				N E A N T				
TOTAL								

Capitaux propres *Au 31 décembre 2023*

CAPITAUX PROPRES	Encours au 31/12/22	Affectation du résultat	(en milliers de dirhams)	
			Autres variations	Encours au 31/12/23
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	12.304.794			12.304.794
Réserve légale				
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires . Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultat nets en instance d'affectation (+/-)	-2.118.152		-1.568.687	-3.686.839
Résultat net de l'exercice (+/-)	-1.568.687		1.568.687	-884.048
TOTAL	8.617.955			7.733.906

Engagements de Financement et de Garantie

Au 31 décembre 2023

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	5.945.146	7.051.288
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	500.000	500.000
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	500.000	500.000
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		7.500
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées		7.500
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	5.445.146	6.543.788
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer	5.445.146	6.543.788
Garanties de crédits données		
Autres cautions , avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données		
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmées		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement recues		
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres *au 31 décembre 2023*

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS sur TITRES DONNES TITRES ACHETES A REMERE AUTRES TITRES A LIVRER ENGAGEMENTS sur TITRES RECUS TITRES VENDUS A REMERE AUTRES TITRES A RECEVOIR	N E A N T	

Opérations de change a terme et engagements

sur produits dérivés *Au 31 décembre 2023*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)			
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change à terme Devises à recevoir Dirhams à recevoir Devises à livrer Dirhams à livrer Dont swaps financiers de devises	N E A N T		N E A N T	
Engagements sur produits dérivés Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt Engagements sur marchés réglementés de cours de change Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie

Au 31 décembre 2023

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	(en milliers de dirhams)	
			Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées Certificats de Sukuk Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles		872200		
		135100 & 231500		
TOTAL				
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	(en milliers de dirhams)	
			Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées Certificats de Sukuk Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	2.708.649	871100	2.375.000	
TOTAL	2.708.649		2.375.000	

Ventilation des Emplois et des Ressources suivant

la durée Résiduelle *Au 31 décembre 2023*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)					
	D < 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIF Créances sur les établissements de crédit et assimilés Créances sur la clientèle Titres de créance Créances subordonnées Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés Crédit-bail et assimilé Ijara	7.579.418 5.652.943 100.000		189.458 269.177	182.500 14.585.311 1.029.815 250.000	1.850.000 5.322.216 40.364.303 1.000.000 2.029.815	9.429.418 11.347.117 55.318.790 2.029.815 450.000
TOTAL	13.332.361		658.635	16.047.626	48.536.519	78.575.140
PASSIF Dettes envers les établissements de crédit et assimilés Dettes envers la clientèle Titres de créance émis Emprunts subordonnés Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	35.798.890					35.798.890
TOTAL	35.798.890					35.798.890

Concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31 décembre 2023

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	(en milliers de dirhams)	
	TOTAL ENGAGEMENT	
	N E A N T	

Ventilation du total de l'actif, du passif et du hors bilan en monnaies

étrangères *Au 31 décembre 2023*

BILAN	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF :		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux Créances sur les établissements de crédit et assimilés Créances sur la clientèle Titres de transaction et de placement et d'investissement Autres actifs Titres de participation et emplois assimilés Créances subordonnées Immobilisations données en crédit-bail et en location Immobilisations incorporelles et corporelles	N E A N T	
PASSIF :		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux Dettes envers les établissements de crédit et assimilés Dépôts de la clientèle Titres de créance émis Autres passifs Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie Dettes subordonnées Capital et réserves Provisions Report à nouveau Résultat net	N E A N T	
HORS BILAN :		
Engagements donnés Engagements reçus	N E A N T	

Marges d'Intérêts *Au 31 décembre 2023*

CAPITAUX MOYENS	(en milliers de dirhams)			
	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Coût moyen
Encours moyen des emplois	68.063.379	2.599.865	3,82%	
Encours moyen des ressources	151.057.448	3.990.962		2,64%

Produits sur Titres de Propriété

Au 31 décembre 2023

CATÉGORIE DE TITRES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement Titres de participation Participation dans les entreprises liées	748.239 142.096 1.002.407	434.313 134.869 888.432
TOTAL	1.892.741	1.457.613

Commissions *Au 31 décembre 2023*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
Commissions perçues sur opérations avec les établissements de crédit opérations avec la clientèle opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaires de titres produits dérivés opérations sur titres opérations sur titres en gestion et en dépôt fonctionnement de compte moyen de paiement activité de conseil et d'assistance vente de produits d'assurance Commissions sur droits de garde autres prestations de service	36.285 10.752 14.138 10.000 1.394	41.980 14.091 15.567 10.000 2.285
Commissions versées sur opérations avec les établissements de crédit opérations avec la clientèle opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaire de titres produits dérivés opérations sur titres en gestion et en dépôt moyen de paiement activité de conseil et d'assistance achat de produits d'assurance autres prestations de service achat et ventes de titres en bourse Commissions sur droits de garde	55.781 39.683 1.919 2.124 12.055	57.332 41.566 2.208 1.478 12.081

Résultats des Opérations de Marché

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS Gains sur les titres de transaction plus values de cession sur titres de placement Reprise de provisions sur dépréciation de titres de placement Gains sur les produits dérivés Gains sur les opérations de change	3.096.665 557.799 2.538.860 6	680.461 279.107 401.322 31
CHARGES Pertes sur les titres de transaction Moins values de cession sur titres de placement Dotations aux provisions sur dépréciation de titres de placement Pertes sur les produits dérivés Pertes sur les opérations de change	1.986.653 6.101 1.980.437 115	1.312.796 39.016 1.273.642 138

Charges Générales d'Exploitation

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel Impôts et taxes Charges externes Autres charges générales d'exploitation Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	234.966 1.625 299.583 27.732 29.890	215.970 519 289.556 32.223 30.695
TOTAL	593.795	568.962

Autres Produits et Charges

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits Gain de change Divers produits Produits des exercices antérieurs Produits sur titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés Rémunérations sur Wakala Bil Istithmar auprès des établissements de crédit	106.573 6 796 9 91.600 14.163	112.067 31 9.282 102.754
Autres charges Autres charges sur prestations de service Charges sur opérations de change Diverses autres charges bancaires Charges des exercices antérieurs	66.551 1.919 115 62.341 2.176	98.043 2.208 138 95.206 491

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal

Au 31 décembre 2023

INTITULÉS	(en milliers de dirhams)	
	Montants	Montants
I - RESULTAT NET COMPTABLE Bénéfice nette Perte nette		884.048
II - REINTEGRATIONS FISCALES 1° Courantes CM de l'exercice 2023 Provision pour congés payés dus au 31/12/2023 Dons & Cotisations Autres charges non déductibles Charges sur exercices antérieurs	168.063 12.795 13.150 27.199 439 114.480	1.144.503 303.923 73.640 12.962 379.723
2° Non courantes Provision pour risque généraux Provision pour créances en souffrance Dotations pour risque et charges Pénalités et dédits Dons, libéralités et lots Divers charges	819.222 296.699 99 22.051 500.373	2.798.800 178.165 176.000 25.558
III - DEDUCTIONS FISCALES 1° Courantes Revenus des titres de participation exonérés à 100 % Revenus des titres de placement exonérés à 100 % Revenus des titres OPCl avec abattement de 40 % Provision pour congés dus au 31/12/2022		1.535.029 1.144.503 303.923 73.640 12.962
2° Non courantes Reprises sur provisions pour risques Reprises sur provisions pour risques généraux Reprises sur provisions sur créances en souffrances		379.723 178.165 176.000 25.558
IV - RESULTAT BRUT FISCAL Bénéfice brut si T1 > T2 (A) Déficit brut si T2 > T1 (B)		1.811.516
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1) Exercice n - 4 Exercice n - 3 Exercice n - 2 Exercice n - 1		
VI - RESULTAT NET FISCAL Bénéfice net fiscal (A - C) ou Déficit net fiscal (B)		1.811.516
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	338.116	11.062.368
	3.325.767 4.623.671 424.630 2.688.299	

(1) dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du Résultat Courant après Impôts

Au 31 décembre 2023

	(en milliers de dirhams)
I. DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	-371.116
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	168.063
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1.535.029
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	-1.738.082
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	
. Résultat courant après impôt (=)	
II . INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	
N E A N T	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

Au 31 décembre 2023

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3)
A. TVA collectée	-	49.822	49.822	-
B. TVA à récupérer	7.793	8.954	10.039	6.708
* Sur charges	7.273	8.209	9.353	6.128
* Sur immobilisations	520	745	686	580
C. TVA due ou crédit de TVA = (A - B)	-7.793	40.868	39.783	-6.708

Passifs éventuels au 31 décembre 2023

Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la Caisse de Dépôt et de Gestion au titres de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titres de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent faire l'objet de révision.

Répartition du capital social Au 31 décembre 2023

Montant du capital social :
Montant du capital social souscrit et non appelé:
Valeur nominale des titres :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE de DEPOT et de GESTION ETABLISSEMENT PUBLIC REGI par DAHIR n° 1-59-074 du 1er CHAABANE 1378 (1 ^{er} FEVRIER 1959)				

Affectation des Résultats intervenue au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	Montants	RUBRIQUES	Montants
A - Origine des résultats affectés		B - Affectation des résultats	
Décision du		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	-2.118.152	Autres affectations :	
Résultat net de l'exercice	-1.568.687	- Contribution au budget général de l'Etat	
Prélèvements sur les bénéfices		- Réserves facultatives	
Autres prélèvements			
TOTAL A	-3.686.839	TOTAL B	

Résultats et autres éléments des trois dernières années

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	7.733.906	8.617.955	10.186.642
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 - Produit net bancaire	1.044.151	589.031	2.252.027
2 - Résultat avant impôts	-871.253	-1.547.912	950.628
3 - Impôts sur les résultats	12.795	20.775	28.176
4 - Bénéfices distribués			
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-3.686.839	-2.118.152	-3.040.604
RESULTAT PAR TITRE			
Résultat net par action			
Bénéfice distribué par action			
PERSONNEL			
Montant des rémunérations brutes de l'exercice	234.966	215.970	201.957
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	374	365	340

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2023

I. DATATION	
Date de clôture (1) : Le 31 décembre 2023	
Date d'établissement des états de synthèse (2) : Le 21 mars 2024	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
DATES	Indications des événements
	Favorables :
	Défavorables :

Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants

Au 31 décembre 2023

RUBRIQUES	Organe d'administration, de surveillance et de direction
Montant des rémunérations allouées	N E A N T
Crédits par décaissement	
Montant des engagements de garantie donnés	
Engagements de retraite pour membres actuels	
Engagements de retraite pour anciens membres	

Effectifs au 31 décembre 2023

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	374	376
Effectifs utilisés	374	365
Effectifs équivalent plein temps	374	365
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	313	304
Employés (équivalent plein temps)	61	61
dont effectifs employés à l'étranger		

Titres et autres actifs gérés ou en dépôts

Au 31 décembre 2023

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	56	55	403.159.353	398.551.897
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	18	18	144.595.432	149.594.738
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	21	20	60.659.906	59.413.336
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	17	17	197.904.015	189.543.823
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Réseaux Au 31 décembre 2023

RÉSEAUX	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	6	5
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Comptes de la clientèle

Au 31 décembre 2023

NATURE	31/12/2023	31/12/2022
DEPOTS	5.288	5.213
Comptes à vue	5.283	5.208
Comptes à terme	5	5
CONSIGNATIONS	104.767	91.400
Biens de mineurs	2.311	2.262
Expropriations	12.781	12.429
Cautionnements	73.860	61.384
Successions et consignations diverses	15.815	15.325

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

1 La Politique de Gestion Globale des Risques

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, un outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
 - De définir le cadre global à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
 - De garantir la pérennité du Groupe, à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
 - D'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques.
- Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
- Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et les stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 « l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib.
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

2 Gouvernance des risques

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe : représentée par le Comité du Contrôle Interne Groupe, le Comité Stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Corporate : représentées par des comités dédiés, tel que le Comite Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances comprises sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG Corporate et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
 - Les structures de contrôle permanent et périodique, selon une approche de fonctionne--ment en filière.
- Il est à rappeler, à cet égard, que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

3 Modèle Prudentiel

Le modèle prudentiel auquel est soumis la CDG est régi par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N°1/W/2018 et s'articule autour de trois axes à savoir :

- Une définition des Fonds Propres Prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
- Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un risque d'investissement spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :
 - Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
 - Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
 - Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).
- Une expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.

Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.

Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

4 Principaux risques encourus et dispositifs de contrôle

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis. Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- La validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- La validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;



Fidarc
Grant Thornton
7, Boulevard Driss Staoui
Casablanca



Mazars Audit et Conseil
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca – Maroc
Succursale : Avia Business Center
Boulevard Sidi Abdelhak Cherrif
Casablanca – Maroc
www.mazars.com

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION (CDG)

ATTestation D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant K MAD 7.733.906, dont un déficit net de K MAD 884.048 relève de la responsabilité des organes de gestion de la CDG.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la CDG et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) établis au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Rachid BOUMEHRAZ

MAZARS AUDIT ET CONSEIL




Tahar FERAOUS

Associé

Associé



CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT



Institution financière publique, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) exerce, depuis sa création en 1959, un double mandat :

1/ Collecter et sécuriser l'épargne réglementée (dépôts de la CNSS, de la Caisse d'Épargne Nationale, des professions juridiques, consignations)

2/ Canaliser l'épargne de long terme vers des investissements utiles et générateurs de croissance socioéconomique.

En sécurisant et en fructifiant, d'une part, l'épargne des déposants et en appuyant, d'autre part, la stratégie nationale de développement à travers des projets créateurs d'externalités positives, le Groupe CDG joue pleinement son rôle de tiers de confiance et de créateur de valeur réelle au service des enjeux de développement socioéconomique du Royaume.